

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS
MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue 22 octobre 2020 à 13 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 22 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	5
M. UGO LAPOINTE	17
QUESTIONS DE LA COMMISSION	32
 SUSPENSION	
 PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)	
M. MICHEL MICHAUD	48
Mme RÉBECCA PÉTRIN	51
M. UGO LAPOINTE	56
QUESTIONS DE LA COMMISSION	58
 MOT DE LA FIN	99

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 NOVEMBRE 2020

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonjour.

10 Bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles de la mine de fer du Lac Bloom.

15 Mon nom est Pierre Magnan, j'ai été désigné par le BAPE pour présider cette commission d'enquête et je suis secondé par mon collègue commissaire, monsieur Jacques Locat, qui est ici à ma gauche.

20 Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, soit en ligne sur notre site Web ou par téléphone au numéro 1 800 463-4732, au poste 6. Donc je répète, le numéro de téléphone, le 1 800 463-4732 au poste 6. Ou vous pouvez procéder via le site Web du BAPE.

25 Notez que pour cette séance, je permettrai deux questions par personne. Afin de donner l'occasion au plus grand nombre de personnes d'intervenir, la limite du nombre d'inscriptions au registre a été établie aujourd'hui à 10 personnes. Et si le temps nous le permet, une réinscription au registre sera allouée. Je tiens à vous mentionner que cette séance sera la dernière de cette première partie de l'audience publique, car la commission prévoit avoir terminé de poser ses questions à l'initiateur ainsi qu'aux personnes-ressources, et que les questions provenant du public sont de moins en moins nombreuses.

30 Je vous rappelle qu'il est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Donc un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE. La commission va en prendre connaissance et pourra les intégrer à son propre questionnement.

35 Je tiens à préciser que nous prendrons des pauses environ aux heures, ce qui est un peu plus fréquent qu'à l'habitude, et ce, pour des raisons de santé publique. Donc, nous profiterons de ces pauses pour ventiler la salle et ainsi y diminuer la charge virale potentielle. Et je vous remercie, là, à l'avance de votre compréhension.

Alors, Avant de laisser la parole aux participants, je souhaiterais confirmer le dépôt de

40 documents depuis la dernière séance, et c'est la procédure qui le veut ainsi.

Donc, je m'adresserais d'abord à l'initiateur du projet, monsieur Lafrenière. Donc, est-ce que vous avez déposé des documents aujourd'hui ou est-ce que vous comptez en déposer?

45 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui, merci, Monsieur le président. Il y a des documents qui ont été déposés, donc, aujourd'hui, en lien avec la présentation qui a été faite lors de la première séance. En fait, ils ont été déposés hier, je m'excuse, plutôt. Donc c'est la présentation de l'initiateur qui a été déposée, de même que des cartes de l'analyse de solutions de rechange qui font référence aux variantes utilisées pour le parc à résidus et les haldes à stériles.

50 Il y a également des documents qui font l'objet de... qui ont fait l'objet de requêtes lors de la première séance qui ont été déposés également ce matin. C'est le tableau des charges annuelles en ce qui concerne la qualité de l'eau et, aussi, un tableau de suivi de la qualité de l'eau de la zone de référence dans le secteur minier du lac Bloom.

55 Donc, il y a d'autres documents qui sont en préparation suite aux requêtes que nous avons eues hier. Donc, on compte soumettre ça d'ici demain à la commission. Et simplement mentionner, Monsieur le président, qu'on a une réponse à la question de Monsieur le commissaire d'hier, concernant la modélisation 3D, 2D, là, pour ce qui est l'hydrogéologie. Si jamais vous souhaitez qu'on réponde à cette question tout de suite ou plus tard, on a la réponse à la question.

60 **LE PRÉSIDENT :**

65 Parfait, on va vous interpellé, là, en début de séance pour répondre à la question. Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur Lafrenière. Donc, ça complète le rapport de vos documents, là, déposés et à venir?

70 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

75 Parfait. Merci beaucoup.

Donc, je demanderais la même chose à madame Turcotte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

80 **Mme SOPHIE TURCOTTE :**

Oui, bonjour. On est en train de compléter le document concernant les questions qu'on a reçues hier, là, sur l'optimisation de l'exploitation de la ressource en lien sur la *Loi sur les mines*. Donc, ça devrait être déposé d'ici peut-être la fin de la séance ou très tôt demain matin.

85 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup, madame Turcotte.

90 Maintenant, madame Gagnon, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Madame Gagnon?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

95 Oui. En fait, nous, on a déposé par écrit le document que j'avais répondu oralement la dernière fois, là, à savoir les projets qui avaient impacté des superficies semblables de milieux humides. Donc ça, ça a été déposé. Puis, pour le reste des demandes, on travaille à y répondre, donc ça va être déposé au plus tard demain.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, madame Gagnon, je vous remercie beaucoup.

Maintenant, madame Bourque, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

105 **Mme MYLÈNE BOURQUE :**

Oui, bonjour. Nous, on n'a pas de documents, là, à déposer. Par contre, je pourrais apporter un complément d'information concernant une question qui nous a été adressée lors des séances antérieures, concernant la réalisation d'études en lien avec les impacts potentiels de la silice sur la faune. Je peux le faire de façon verbale si c'est approprié, là.

110

115 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, on va vous interpeller pendant la période de questions à ce sujet-là.

120 **Mme MYLÈNE BOURQUE :**

Ah, O.K. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

125 Maintenant, je fais simplement, là, comme le veut la procédure, le tour des différents intervenants pour savoir s'il y a eu des dépôts de documents. Donc, je prends une note ici et on va vous interpeller, madame Bourque.

130 Madame Morissette du... non, madame Morissette, est-ce que vous êtes avec nous? Du ministère de la Santé publique. Je pense que non parce que les gens de la... Ah, c'est Sécurité publique, pardon. Non, les gens de la Sécurité publique ne sont pas là.

135 Ensuite, il me manque le ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Samson. Est-ce que vous êtes avec nous, madame Samson? Et je pense que madame Samson n'est pas avec nous parce qu'elle ne devait pas être là les après-midi, là, parce que vous comprendrez qu'en raison de la pandémie, les gens du ministère de la Santé et des Services sociaux sont fort occupés le jour et, donc, elle nous avait mentionné, là, qu'elle pouvait être disponible seulement les soirs et par écrit si on avait besoin de faire appel à l'expertise de son ministère.

140 Donc ça, ça complète les demandes de dépôt de documents.

145 Donc, je vous rappelle que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à remplir le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE, au plus tard le 6 novembre à 16 h, comme je le mentionne à chaque jour.

150 Et avant d'appeler le premier intervenant, je vous rappelle encore les règles de procédure de l'audience publique. Je vous demande d'éviter le préambule... tout préambule à vos questions. Je vais permettre deux questions par intervenant, aujourd'hui. Si le temps le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre, mais je mentionnais, là, qu'aujourd'hui, on va fermer le registre après dix interventions, parce qu'il s'agit de notre dernière séance, là, de la première partie de l'audience publique.

155 Et toutes les... et c'est important, là, pour les gens qui m'écoutent en ligne que toutes les questions et les réponses me soient adressées directement, donc on veut éviter qu'il y ait un dialogue entre un intervenant et soit l'initiateur du projet, soit une des personnes-ressources, là, qui est invitée.

160 Donc, je ne vois personne à mon écran sur le registre. À ce moment-là, j'inviterais monsieur Lafrenière à nous faire part de la réponse, là, qu'il voulait nous donner concernant le sujet que vous avez identifié, là, qui n'avait pas été répondu à la dernière séance. Donc, vous pouvez y aller, monsieur Lafrenière, nous rappeler un peu l'objet de cette question-là qui avait été posée et puis on va écouter votre réponse avec attention.

PÉRIODE DE QUESTIONS

165 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Merci, Monsieur le président. Donc, je vais céder la parole à monsieur Choquet, là, qui va pouvoir, donc, donner le contexte et puis la réponse.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

175 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Merci, monsieur Lafrenière. Donc, la question portait sur le calcul qui avait été fait, la modélisation qui avait été faite pour l'écoulement hydrogéologique au niveau de la halde sud. Pourquoi on avait simplement fait un calcul 2D, une modélisation 2D pour la halde sud plutôt qu'une modélisation 3D comme il a été fait pour le parc à résidus, HPA-Nord?

180 Donc la première... les éléments de réponse sont les suivants. Première chose, c'est qu'on a une percolation sous la halde qui est de l'ordre de 0,22 litre par seconde par mètre carré. Donc une percolation qui est faible. On a une... plusieurs horizons, mais essentiellement du till sur un socle rocheux. Le socle rocheux est très peu perméable, et également basé sur les cartes géologiques du MERN disponibles. L'équipe qui a fait la modélisation a remarqué qu'il n'y n'avait pas de fissure, d'unité géologique, de discontinuité qui pourrait permettre un écoulement à travers le roc.

190 Et les résultats des analyses de modélisation hydrogéologiques montrent bien que la nappe phréatique, donc, emmenée par les pluies qui vont se déverser sur la halde sud va rester au contact entre le till puis le socle rocheux. Et la géographie du site fait qu'on est en dans un sous-bassin

versant qui percole entièrement vers l'emplacement du bassin de la halde sud.

Donc la simulation 2D, si je peux juste conclure sur ça, finalement, la simulation 2D est représentative de ce qui va se passer pratiquement en tout point autour de la halde puisque toutes les eaux vont percoler à travers rapidement, arriver au niveau du till et revenir vers le bassin qui collecte déjà les eaux de surface.

195

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous remercie beaucoup. J'imagine que mon collègue va avoir des questions, peut-être, à vous poser.

200

LE COMMISSAIRE :

Oui, bien disons qu'on va y réfléchir un peu aussi. Mais la première réaction, là, que j'ai un peu de difficulté, c'est par exemple, quand vous dites : Bon, bien le roc est quasiment comme imperméable, qu'il n'y a pas d'infiltration. Comment est-ce que vous expliquez, dans la chimie des eaux provenant de l'échantillon dans le roc, qu'il y a des variations si importantes, si vous dites que c'est imperméable? Donc, il faut qu'il y ait des changements dans la chimie de l'eau. Est-ce que vous pensez que c'est parce que c'est transporté par l'eau ces changements-là, ou ça viendrait d'où à ce moment-là?

205

210

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Écoutez, je vais probablement regarder cette question-là avec l'équipe en géochimie pour être capable de répondre au mieux à cette question-là.

215

LE COMMISSAIRE :

L'autre question : dans votre étude, il y a quand même... dans l'étude hydrogéologique, finalement, on considère, dans la modélisation, il y a quand même le premier 10 mètres du massif rocheux qui est considéré plus fracturé que le massif rocheux en profondeur. Donc, on donne une [perméabilité] qui est un ordre de grandeur plus élevé que celle du massif rocheux en profondeur, qui est quand même pris à 10^{-6} , ce qui est quand même assez faible. C'est clair que, dans ces cas-là, les fractures n'ont pas un grand rôle.

220

225

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

230

Mais encore là, il faut être capable d'expliquer pourquoi on a des changements dans la qualité des eaux en quatre ans. Ce n'est quand même pas si long que ça en termes d'écoulement sous-marin. Pas sous-marin, excusez-moi. C'est mon domaine de recherche, des fois... mais dans l'écoulement souterrain, pardon. Et donc, il y a une explication à fournir pour l'adéquation entre le fait que vous dites que c'est imperméable et le fait qu'on observe des changements quand même importants dans la qualité des eaux, de l'échantillon pris dans le massif rocheux? Ça, c'est ma première question.

235

Ensuite, concernant l'écoulement 2D, 3D, bien, en fait, encore là aussi, l'étude indique qu'il n'y a quasiment pas de (inaudible) mètres, quasiment pas de données de terrain. Et c'est indiqué que c'est un peu à l'état préliminaire. Je m'attends probablement à ce qu'on fasse des études plus poussées, là, mais je veux dire, il y a quand même une incertitude encore beaucoup dans la réponse qui est faite, à savoir qu'il n'y a pas de possibilité d'écoulement vers le lac Daigle.

240

Je pense que si on plaçait l'incertitude un peu comme je parlais l'autre jour, je ne suis pas sûr que vous êtes sûr que c'est à 99 fois sur 100 qu'il n'y a pas d'eau qui peut s'écouler, là. Ce n'est pas clairement démontré peut-être de ce côté-là. En tout cas, c'est vous à le voir, au ministère à l'accepter aussi.

245

Mais donc, concernant, donc, l'écoulement dans le 3D, vous avez quand même un maillage qui est fait comme si c'était un 3D, d'après le modèle que j'ai vu. Donc de considérer l'écoulement, après ça, c'est sûr que c'est plus complexe en termes de données qu'il faut, puis vu que vous n'avez pas beaucoup de données, bien je comprends qu'il y a beaucoup d'incertitudes. Donc, on va y réfléchir et puis je pense que c'est...

250

J'attends aussi vos réponses concernant le fait que vous considérez que le roc est imperméable vis-à-vis ce qui ne semble pas être dit par les données géochimiques. Merci bien.

255

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

260

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

265

Merci, monsieur Choquet. Donc, on attendra de votre part, là, une réponse écrite à la question, là, concernant la géochimie. Et, par la suite, sans doute que mon collègue et l'équipe du

BAPE va vous transmettre une question par écrit, concernant, là, les détails additionnels qu'on aimerait avoir en lien avec ce sujet-là. Merci beaucoup.

270 Maintenant, je vais inviter madame Bourque du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à nous présenter, là, la réponse qu'elle avait à une question qui avait été posée. Donc, rappelez-nous l'objet de cette question-là et, ensuite, on va écouter votre réponse.

Mme MYLÈNE BOURQUE :

275 Oui. La question portait sur... à savoir si notre ministère avait réalisé des études ou considéré l'impact potentiel de la silice sur la faune. Suite à nos vérifications, on a constaté que c'est un sujet peu connu et peu documenté, que les experts que nous avons consultés, à notre ministère et à l'externe, n'ont pas travaillé, là, sur les impacts de la silice sur la faune et ne possèdent pas de documentation qu'on peut fournir, là, sur les effets potentiels sur la faune.

280

LE PRÉSIDENT :

Voilà, merci beaucoup. Donc...

285

LE COMMISSAIRE :

En fait...

290

LE PRÉSIDENT :

Je vais laisser mon collègue intervenir.

LE COMMISSAIRE :

295

Bien, j'aurais peut-être quelques idées de réponse à la question, personnellement. Mais j'aimerais peut-être ça quand même que les gens fassent une petite réflexion, si eux pensent que ça peut avoir un impact sur les animaux, là, la faune. Juste une réflexion là-dessus. Ça peut être sur une page, mais au moins que les gens nous disent un peu : Bien oui, on pense qu'il va y avoir des problèmes. Ou : Non, pour telle raison.

300

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Parfait. On pourra vous transmettre ça par écrit?

305 **LE COMMISSAIRE :**

Tout à fait.

310 **Mme MYLÈNE BOURQUE :**

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

315 Ici, on a peut-être une...

LE COMMISSAIRE :

320 Oui, je pense qu'avec madame Gagnon, ministère de l'Environnement, donc concernant la précision que vous demandiez à propos, là, de notre question liée à la dureté de l'eau et le choix de l'échantillon dans le lac. Effectivement, j'ai aussi vérifié rapidement de mon côté, l'initiateur a bien raison que, si j'ai bien compris, il pourra me le confirmer, vous aussi, que le choix de l'emplacement pour l'échantillon de la dureté était en fonction des OER, donc pour... en lien avec l'effluent final. Est-ce que c'est correct, madame Gagnon? Ou monsieur...

325

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

330 Non, mais en fait, c'est ça, j'avais mal compris. Je pense qu'il y avait plusieurs éléments qui ont été amenés dans la discussion d'hier par rapport à la dureté. Donc, en fait, mon questionnement, c'était de bien cerner la question. Donc, en fait, est-ce que la question était vraiment, là, c'est ça que j'ai soumis, là, à monsieur Demers : quelle est la valeur de dureté considérée pour la teneur de fond, d'où vient-elle, est-ce que l'échantillonnage a été réalisé adéquatement et est bien représentatif selon le ministère de l'Environnement?

335 Donc moi, c'est un peu la question que j'ai comprise, mais c'est ça que je voulais valider.

LE COMMISSAIRE :

340 Sauf que j'en rajouterai deux à celle-là. Une étant : est-ce que le fait qu'on est... parce que monsieur Lafrenière a répondu qu'eux, il fallait qu'ils caractérisent le milieu récepteur. Donc, ils ont pris l'échantillon dans le lac et juste un peu en amont où les eaux vont se rejeter, donc je comprends que c'est le bon endroit pour associer la valeur avec l'effluent final. C'est correct.

345 Par contre, vis-à-vis les eaux souterraines, la définition de la teneur de fond naturelle indique que ces valeurs-là ne... il faut qu'on évite qu'il y ait un impact industriel sur la valeur de détermination de la valeur de fond naturelle. Donc, je pense que c'est correct, d'après ce que je comprends vis-à-vis de la question des effluents et des forages. Donc, l'échantillonnage était correct, à mon avis, adéquat.

350 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

355 Mais par contre, sur quel critère vous basez-vous? Est-ce que c'est pour, un, considérer que pour évaluer, si vous voulez, la dureté de référence, on pourrait dire, pour l'impact des eaux d'infiltration dans les eaux souterraines? Et là, qu'est-ce que vous recommandez, s'il y a lieu, comme façon d'évaluer la dureté de référence à utiliser dans ces cas-là? Pour les eaux souterraines.

360 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

365 Si je ne me trompe pas, c'est une dureté de 10 qui a été prise pour calculer l'état de référence des eaux souterraines. Mais donc, si je comprends bien, votre question porte effectivement plutôt sur les eaux souterraines et non pas sur la valeur qui aurait été prise dans le lac Mazaré, là. C'est vraiment : est-ce que la caractérisation de l'état de référence de l'eau souterraine est adéquate?

LE COMMISSAIRE :

370 Oui, c'est ça. Mais parce que, dans le rapport Golder, ils ont repris leur analyse antérieure, où ils avaient utilisé le 10...

375 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

380 ... pour revoir les analyses géochimiques en les corrigeant avec une dureté de 16.5 dont la

valeur viendrait du lac Mazaré.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

385 Oui.

LE COMMISSAIRE :

390 Et donc là...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Mais je ne suis pas certaine que le...

395 **LE COMMISSAIRE :**

... au point plus loin, est-ce que... Parce que, quand on regarde le tableau dans lequel les échantillons ont été évalués, par rapport au seuil de la norme 019...

400 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

405 ... avec la valeur de 16.5, admettons -- je n'ai pas le chiffre exact, mais il y a au moins 80 % des échantillons qui sont nettement en dessous du seuil -- il n'y a pas de problème. Mais si on prend 10, bien là, c'est tout le contraire. Il y a peut-être une majorité qui serait au-dessus. Donc, ça a un impact quand même sur la perception, je pense, là, du niveau de contamination relatif par rapport à la norme. Et donc, ça serait à vérifier, là, qu'est-ce que le Ministère pense de cet aspect-là. Oui, je (inaudible) après. Et le deuxième point : c'est sur la base de quoi le ministère de l'Environnement a considéré qu'il n'avait pas besoin de regarder la migration des solutés dans le milieu hydrogéologique?

415 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Alors, le fait que l'évaluation des solutés...

LE COMMISSAIRE :

420

Parce qu'il n'y a pas d'évaluation, par exemple, de... on appelle ça, des fois, les contaminants, si vous voulez, mais ce n'est pas... on parle plus de solutés parce que les niveaux ne sont quand même pas, là...

425

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Bien, en fait, il va y avoir un suivi, tout à fait, là, de la migration de la contamination dans les eaux souterraines par le réseau de surveillance des puits qui va être mis en place par le promoteur.

430

LE COMMISSAIRE :

Non, ça, ça va.

435

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

O.K.

LE COMMISSAIRE :

440

Mais c'est juste si on veut de répondre aux questions de préoccupation de la possibilité, par exemple, que les réseaux de résurgence atteignent les sources...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

445

Hum. Hum.

LE COMMISSAIRE :

450

... du lac Daigle aujourd'hui, ou peut-être un secteur qui pourrait être développé dans le futur, on ne le sait pas, mais du côté aval...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

455

Oui.

LE COMMISSAIRE :

460 ... bien, la modélisation 3D nous permet d'avoir une idée un peu de comment est-ce que
les solutés ou les contaminants, même s'ils ne sont pas toxiques, les contaminants, sont... se diluent
même avec la distance selon l'écoulement. Et là, bien, on n'a pas cette information-là pour être
capable de conclure sur le risque qui est présenté potentiellement aux gens qui pourraient,
aujourd'hui ou dans le futur, s'établir en aval de la halde à stériles.

465 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

O.K.

LE COMMISSAIRE :

470 Parce qu'on regarde quand même pour le futur. On sait bien qu'actuellement, il y a des
gens du lac Daigle, mais il peut y avoir d'autre monde, on ne sait pas, dans 10, 50 ans qui vont
s'installer. Puis une fois que les eaux souterraines sont contaminées, bien la décontaminer, c'est
pas mal plus compliqué. Alors donc, cette information-là, je pense, serait pertinente pour porter un
475 jugement sur le risque potentiel. Il n'y en a peut-être pas, mais il faut l'expliquer.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

480 Très bien. Donc finalement, c'est...

LE COMMISSAIRE :

485 Donc c'est un peu dans ce sens qu'est mon raisonnement, là, dans la recherche un peu
d'informations.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

490 Donc en quoi la...

LE COMMISSAIRE :

Et donc, j'étais très surpris de voir qu'il n'y avait aucune modélisation faite sur l'écoulement
souterrain en tenant compte du transport de solutés. Donc les contaminants, si vous voulez.

495 Et si on démontrait, par exemple, que les analyses font en sorte que toutes les eaux qui
sortent du site minier sont en deçà du seul, donc qu'il n'y a pas de contamination des eaux
souterraines au sens de la loi, là, c'est à eux à... ça doit être démontré, à ce moment-là.

500 Je vois monsieur Lafrenière, depuis tantôt, il lève le doigt, alors... Mais, est-ce que c'est
clair comme ça, madame Gagnon?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

505 Bon, je comprends : en quoi la modélisation effectuée permet d'évaluer le transport des
contaminants dans le réseau souterrain?

LE COMMISSAIRE :

510 Non, en fait, c'est pourquoi le ministère de l'Environnement n'a pas demandé l'analyse
d'étude de migration des contaminants dans les eaux souterraines?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

515 O.K.

LE COMMISSAIRE :

520 Est-ce que c'est parce que, les analyses géochimiques du rapport Golder indiquaient qu'il
n'y avait pas de problème? Lesquelles ont été quand même adaptées en fonction d'une variation de
la dureté qui n'est pas la même que celle du milieu naturel. Et donc, c'est dans ce sens-là que j'essaie
de comprendre un peu la situation.

525 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

530 Alors, ça va, madame Gagnon? Parce qu'on pourrait aussi, à la limite, vous transmettre la
question par écrit, mais est-ce que vous croyez, là, que vous avez suffisamment... Vous préféreriez
ça?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

535 Ça serait bien apprécié. Par écrit, là, on est certain de bien cerner la préoccupation. Je m'excuse, là, ce n'est pas mon domaine de prédilection. Ça fait que ça serait très apprécié.

LE PRÉSIDENT :

540 Parfait. Parce que je vois votre inquiétude, je vois dans votre visage qu'il y avait un peu d'inquiétude. Donc, on va résoudre ça, on va vous transmettre la question.

545 Et je sais que monsieur Lafrenière veut intervenir, on va lui laisser la parole. Mais là, je comprends de mon collègue, que la question, ici, c'est surtout : pourquoi le Ministère n'a pas demandé une telle modélisation? Donc... mais on va quand même laisser monsieur Lafrenière intervenir. Et, madame Gagnon, on va vous transmettre la question, sans doute aujourd'hui ou demain au plus tard.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

550 C'est bien apprécié, merci.

LE PRÉSIDENT :

555 Donc, monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

560 Oui, merci, Monsieur le président. Merci, Monsieur le commissaire. En lien avec l'argumentaire, là, donc que vous nous exposez, peut-être juste une précision quant à... le seuil, là, parce que c'est au coeur de la question en ce moment.

565 Simplement vous mentionner d'emblée qu'il y a un état de référence qui a été fait au site du lac Bloom à partir duquel il y a des concentrations de certains paramètres qui sont au-delà du seuil usuel utilisé, même celui le plus conservateur.

570 L'approche que nous avons actuellement au lac Bloom, évidemment, sans égard, évidemment, au fait que ce soit au-dessus ou en dessous du seuil, c'est de voir s'il y a une concentration dans les puits, autant de référence que les puits qui sont en aval, les infrastructures, de voir s'il y a une évolution de la concentration à la hausse. Donc s'il y a une tendance année après

année, autrement dit s'il y a une source de contamination qui amène des concentrations qui continuent de s'élever, s'élever, s'élever, et ça n'est pas le cas.

575 Mais ce que je peux faire, aussi, c'est soumettre à la commission ces résultats-là, qui montrent qu'au-delà du fait qu'il peut y avoir des dépassements de normes qui sont naturels dans l'état de référence local, on va voir s'il y a une tendance lourde ou quelconque qui montre une augmentation de la concentration suivant l'installation des... suivant la construction et les opérations minières qui ont eu cours depuis 2018. Alors, je pourrais soumettre ça à la commission.

580 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est très bien. Peut-être juste vous noter, quand même, que probablement, dans la source potentielle de contamination, bon, il peut avoir les haldes à stériles, il peut y avoir des résidus aussi des opérations minières. Il faut voir que l'état actuel est fonction de l'état hydrogéologique actuel.

585 Mais le jour où vous... si vous descendez à nouveau la nappe de 250 mètres, avec un rayon d'influence de peut-être 1 à 2 kilomètres -- on ne connaît pas pour l'instant, là, parce que ça n'a pas été déterminé ici, là -- dans l'étude hydrogéologique parce qu'elle était trop concentrée... enfin, était concentrée sur deux secteurs précis, mais si on considère que la nappe a été rabattue ou va l'être jusqu'à 250 mètres de profondeur, il est certain que le puits d'attraction des eaux alentour de la mine, c'est dans la fosse, et les eaux sont envoyées à l'usine, donc, éventuellement, de traitement des eaux.

595 Donc, je pense que, tant que ça, ça fonctionne, il ne devrait pas y avoir tellement de problème. Je ne sais pas, je ne suis pas un spécialiste là-dessus.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

600 Oui.

LE COMMISSAIRE :

605 Mais par contre, dans 100 ans, quand le niveau d'eau sera remonté, là, l'écoulement naturel va reprendre, qui va pouvoir m'expliquer, me démontrer qu'il n'y aura pas de problème? Et je pense que c'est là où la modélisation, même si elle est incertaine, elle a son degré d'incertitude, nous aide à poser un jugement sur le potentiel, qui comprend la dilution. Qui comprend toutes sortes de phénomènes, mais pour l'instant, c'est dans ce sens-là, donc, un peu, qu'il faut aussi regarder. C'est

correct?

610

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le commissaire, très bien.

615

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, pour résumer les étapes où on est rendus aujourd'hui, ça, ça termine le suivi qu'on avait à apporter auprès des intervenants, qu'on désirait apporter aux questions qui avaient été laissées en suspens. Avant de laisser le premier intervenant poser ses questions, j'aimerais vous donner les thématiques qui vont être abordées par la commission aujourd'hui. Donc, il y en a six.

620

D'abord, on va commencer avec les parcs à stériles et résidus miniers; la deuxième thématique, on a quelques questions sur les sols; troisième thématique, les gaz à effet de serre; quatrième thématique, les composantes biologiques, donc on parle de l'ichtyofaune, la faune aviaire, les mammifères, et caetera; cinquième thématique, le milieu humain en général, et la sixième thématique, pour conclure, sera les communautés autochtones.

625

Donc, à travers les interventions des intervenants qui sont en ligne, bien, la commission va vous adresser des questions sur ces différentes thématiques là.

630

Donc, aujourd'hui, on a un intervenant, actuellement, qui est au registre, monsieur Lapointe, Ugo Lapointe. Donc, monsieur Lapointe, vous m'entendez?

635

M. UGO LAPOINTE :

Oui, je vous entends bien. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

640

Oui, tout à fait. Donc, allez-y avec votre première question.

M. UGO LAPOINTE :

645

O.K. Merci, Monsieur le président. Donc la question est la suivante : là, on est rendus le troisième jour, là, de questionnements. Nous, on souhaite bien préparer nos mémoires, et là, il nous manque toujours des données cruciales à court terme pour pouvoir faire ça.

650 Et l'une de ces données-là, c'est au moins d'avoir des analyses, des scénarios préliminaires, sans que ça soit des scénarios complets, là, des scénarios préliminaires de remblaiement des fosses avec différentes options, dans la séquence du plan minier qui pourrait être exploré, avec une analyse des coûts-bénéfices de chacune des options.

655 Est-ce que... juste pour clarifier, mais est-ce que c'est quelque chose que la commission a déjà demandé ou va demander au promoteur, pour que nous et d'autres, là, puissions préparer nos mémoires? Et je le réitère, là, ce n'est peut-être pas obligé d'être des analyses détaillées, mais au moins des analyses préliminaires, là, de scénarios, à court terme.

LE PRÉSIDENT :

660 J'ai deux volets avant de m'adresser à monsieur Lafrenière, là. La commission décidera, pendant son analyse, en fait, de poser peut-être des questions dans ce sens-là. Mais ça ne vous empêche pas de poser la question, voilà, et de faire la demande.

665 C'est certain qu'on demande aux intervenants, on donne une période de 48 heures aux intervenants pour répondre à nos questions. Maintenant, j'adresse la question, et votre demande est légitime, monsieur Lapointe. Donc, ce n'est pas parce que la commission va peut-être poser ces questions-là plus tard dans son analyse que vous n'avez pas le... vous n'êtes pas légitime de la poser aujourd'hui.

670 Donc, monsieur Lafrenière, est-ce que vous seriez en mesure, là, dans les 48 prochaines heures, de fournir 3 scénarios de remblaiement, là, de la fosse en indiquant les coûts-bénéfices, comme ça a été fait, là, dans le cadre des autres scénarios que vous... les autres variantes que vous avez analysées?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

675 Juste pour bien saisir la question, parce que ça peut être vaste -- puis je comprends qu'on veut avoir un approximatif, mais quand même -- on parle de rouler un nouveau modèle financier, là, dans ce cas-là. C'est une autre affaire. Ça fait que je veux juste voir. Parce que si on fournit quelque chose qui, dans le fond, n'est pas réaliste, ça ne donne rien, là.

680 Ça fait que, en 48 heures, fournir quelque chose qui tient compte... l'idée, ce n'est pas juste de dire : Je mets quelque chose dans la fosse et puis je regarde combien ça coûte. Il y a beaucoup plus que ça parce qu'il faut refaire toute la modélisation au niveau des haldes, au niveau... Si c'est juste les haldes dont on parle. Est-ce qu'on parle des haldes, du parc à résidus?

685 Donc, on réduit une certaine quantité des haldes, il faut refaire la modélisation pour ce qui est des bassins. Ce n'est pas aussi simple que de dire : juste mettre les matériaux dans la fosse. Ça fait que, en 48 heures, c'est techniquement impossible de faire ça.

LE PRÉSIDENT :

690 Je me doutais un peu, là, de votre réponse. Est-ce qu'on pourrait, dans une situation de compromis, là, pour tenter de donner des éléments à monsieur Lapointe et son groupe, et en lien avec la question qu'il pose, là, est-ce qu'une liste des éléments qu'on devrait considérer, mais détaillés, des éléments détaillés qu'on devrait considérer dans cette modélisation-là? Est-ce que ça, ce serait possible de fournir ça en 48 heures? J'imagine que oui.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

700 Oui, les éléments détaillés de ce qui doit être considéré dans un scénario de remblaiement de la fosse, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

705

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui. Ça, c'est possible, tout à fait.

710 **LE PRÉSIDENT :**

715 Monsieur Lapointe, est-ce que... Parce que je pense que vous comprenez, là, que c'est des simulations qui sont quand même complexes. Et là, je ne veux pas prendre la défense de l'initiateur, là, mais je m'attendais un peu à sa réponse. Est-ce que la demande que je viens de déposer à l'initiateur pourrait vous permettre au moins de faire une analyse plus détaillée de ces... ou, en tout cas, vous aider dans la rédaction de votre mémoire?

M. UGO LAPOINTE :

720 Oui et non. Oui, en partie, mais là, c'est un peu... Comment je pourrais dire ça? C'est le neuvième BAPE auquel nous participons sur un projet minier au Québec et c'est arrivé plus d'une fois que les promoteurs ont soumis des scénarios de remblaiement lors des BAPE. Donc, dans ce

sens-là, même si c'était les scénarios préliminaires, c'était fort utile.

725 Ça pourrait être pertinent aussi, de la part du promoteur, de dire : Écoutez, si je remblais mettons 30 % ou un 40 %, avec différents scénarios, là, de dire : Voici la ressource approximative auquel on n'aurait plus accès; ça, ça serait utile aussi. Vous voyez, là, c'est que... Ou on peut faire la liste, là, de toutes les considérations.

730 C'est sûr que c'est une liste qui est pertinente, là, mais ça ne nous donne pas vraiment le portrait des solutions de rechange qu'on cherche. Donc voilà, je ne sais pas quoi vous dire.

LE PRÉSIDENT :

735 Non, je comprends. Oui, mon collègue veut intervenir.

LE COMMISSAIRE :

740 En fait, je veux demander à monsieur Lafrenière : pour faire des cas de modélisation simplifiée, là, de un, mettons deux, mettons trois scénarios, ça serait quoi le temps requis?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

745 Il faudrait que je vous revienne avec une réponse, il faudrait que je regarde avec l'équipe technique. Ça fait des années qu'on travaille sur ce dossier-là et quand on change... t'sais, je veux dire, on a généré quand même plusieurs scénarios, c'est de l'ordre de mois, là, quand on génère ces scénarios-là, ce n'est pas des semaines, mais bien des mois.

750 Puis en même temps, je ne fais que soumettre ceci à la commission. Monsieur Lapointe, ce que vous nous demandez, c'est des scénarios pour recouvrir du gisement potentiel?

LE PRÉSIDENT :

755 Donc, monsieur Lafrenière, adressez-vous à moi et non à monsieur Lapointe, s'il vous plaît, là. C'est important, pour la commission, qu'il n'y ait pas de dialogue entre les intervenants.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

760 Oui, merci, Monsieur le président. Donc, est-ce que vraiment la question, c'est de proposer des scénarios où on choisit de remblayer du gisement potentiel qui n'est pas autorisé d'être remblayé

par le MERN? Est-ce que c'est bien ça la question?

LE PRÉSIDENT :

765 Non, la question, c'est de prévoir des scénarios de remblaiement de la fosse. Donc, je ne pense pas que c'est en lien avec la réglementation du MERN. Monsieur Lapointe, vous pouvez me confirmer, mais je pense ce n'est pas la question...

M. UGO LAPOINTE :

770 Oui.

LE PRÉSIDENT :

775 ... que vous posez?

M. UGO LAPOINTE :

780 Exactement. Dans le fond, c'est... on présume, là, que toute chose égale, comme d'autres projets miniers ont fait au Québec, oui, ils ont sacrifié de leurs ressources pour remblayer, c'est déjà arrivé. Donc, présumant que ce n'est pas illégal, ça, c'est... parce que c'est une question à débattre, là, si c'est légal ou pas légal, puis je ne suis pas ici... ce n'est pas ici qu'on va régler cette question-là.

785 Donc, présumant que c'est légal, donc c'est quoi les scénarios? Effectivement, ça serait utile. Et puis dans ces scénarios-là, il y a des scénarios qui, j'imagine, seraient plus favorables que d'autres, que ça soit du point de vue des ressources ou du point de vue environnemental, et caetera, et caetera.

790 Mais là, c'est... Sans scénario, sans analyse, ça va être difficile pour nous, et même pour la commission, d'en arriver à une conclusion à savoir comment le projet actuellement, notamment, est conforme même aux exigences minimums de la *Loi sur les mines* qui exige de tels scénarios.

LE PRÉSIDENT :

795 C'est bon.

Monsieur Lafrenière, j'aurais le goût de vous dire que cet enjeu-là, vous l'avez sans doute perçu, là, ça va être un enjeu important de l'analyse de la commission, et parce que c'est une

800 préoccupation qui est revenue à plusieurs reprises de la part du public. Donc... Et ça, c'est notre rôle à nous de tenir compte des préoccupations du public.

805 Donc, il faudrait vraiment trouver une solution. Et la commission, je peux présumer qu'on vous l'aurait demandé, de nous donner des scénarios réalistes. Parce que là, il peut y en avoir plusieurs types de scénarios. Des scénarios réalistes de remblaiement de la fosse, pour nous permettre, nous, de faire une analyse adéquate, là, des arguments qui sont présentés pour ne pas utiliser ces scénarios-là.

810 Donc, il faudrait trouver une solution pour faire des... peut-être quelques scénarios, deux ou trois scénarios. Puis je mentionne « réaliste » dans les projections hypothétiques d'un coût très élevé du fer, d'un coût qui n'est pas élevé du fer, d'un coût moyen du fer, parce que ça semble être l'enjeu le plus important, là, que vous avez évoqué depuis le début.

815 Donc, il faudrait trouver un moyen de nous présenter au moins trois scénarios. Et là, bien, je vous pose la question que mon collègue vous a posée : ça pourrait vous prendre combien de temps? La commission n'a pas des mois, comme vous le mentionnez.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

820 Bien, je dois vous revenir parce que je ne veux pas vous dire de fausseté sur le temps que ça peut prendre. Évidemment, on fait le maximum pour donner quelque chose qui peut être réaliste et raisonnable, et ne pas renvoyer la commission dans des fausses pistes avec de la fausse information. C'est important aussi.

LE PRÉSIDENT :

825 Je comprends.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

830 Donc (inaudible), ce n'est pas réaliste, là. Mais si vous me permettez, je pourrais vous revenir extrêmement rapidement sur ce qui est possible d'être fait d'une façon sérieuse, pour le bénéfice de la commission.

LE PRÉSIDENT :

835 Est-ce que vous pourriez nous revenir avant la fin de la séance d'aujourd'hui?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

840 Oui oui, certainement.

LE PRÉSIDENT :

À 17 h aujourd'hui, oui, c'est bon?

845 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui oui.

LE PRÉSIDENT :

850 Mon collègue veut poser une question.

LE COMMISSAIRE :

855 Je posais la question, hier. Hier, j'entendais que bon, effectivement, il y aurait eu, dans les études de faisabilité de 43-101 de 2017, il avait été analysé le potentiel d'utiliser la fosse, je pense, si ma mémoire est bonne. Puis vous avez indiqué que depuis, bon, d'autres études géologiques et de traitements de minerai ont démontré que ça serait beaucoup mieux de procéder autrement, là.

860 Donc, vous avez quand même de quoi partir en termes de potentiel d'utilisation de la fosse? (Inaudible) partir de là, et voir un peu... mais je ne suis pas un spécialiste. Mais c'est quand même... ça a déjà quand même été étudié par vous, en partie, donc le potentiel.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

865 Non, je m'excuse, ça n'a pas été étudié. Ça a été regardé, ça faisait partie de l'étude de faisabilité, et on a proposé de faire l'étude dans le cadre du plan de restauration. Évidemment, si ce n'est pas possible, bien, il y avait d'autres possibilités, comme la halde sud-ouest qui est déjà sur une empreinte autorisée, qui fait partie d'une étude d'impact qui a déjà été faite. Il y a cette possibilité-là.

870 Mais évidemment, pour bien faire les choses, avec l'état des connaissances qu'on avait à l'époque, (inaudible) possibilités, et on ne l'a surtout pas [escarté], enlevé parce que c'était justement plutôt important de s'assurer qu'on puisse remblayer la fosse, si c'était possible, chose qui était, on

875 le savait, pas avant plusieurs années, voire vers la fin de la vie de la mine. Alors, c'est pour ça qu'on s'est engagés à faire cette étude-là.

880 Maintenant, évidemment, avec les propriétés que nous connaissons depuis qu'on a parti la mine en 2018, bien, ça change la donne beaucoup quant à l'information que nous avons actuellement. Mais n'empêche, il reste qu'on peut essayer de trouver, voir comment on peut trouver des scénarios, qui, en passant, vont recouvrir du gisement, mais on va le fournir à la commission.

LE PRÉSIDENT :

885 C'est bon, donc on attendra votre réponse d'ici la fin de l'après-midi.

890 J'aurais une question pour madame Turcotte. J'aimerais qu'on tente ensemble de clarifier, là, le règlement, là, qui semble dire qu'on ne peut pas remblayer un gisement potentiel. Et là, il y a toute la question de rentabilité économique. Est-ce que vous pourriez tenter de nous clarifier cet aspect-là, pour qu'on soit à même, là, d'évaluer, de faire cette analyse-là, là, avec toutes les connaissances qui sont nécessaires.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

895 Oui, bon, bien comme j'ai mentionné en début, on est en train de répondre à cette question-là. J'ai demandé plus à notre département juridique de clarifier un peu, bien, la demande d'hier. Je peux peut-être référer à l'article qui est l'article 234 de la *Loi sur les mines*, qui traite, dans le fond, de l'optimisation de la ressource, là. C'est un article de loi, là, je ne le répéterai pas ici, en lien avec le bail minier.

900 Mais je peux préciser aussi, là, concernant le remblaiement de la fosse que monsieur Lapointe a mentionné. C'est, effectivement, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, maintenant, la *Loi sur les mines* demande, depuis 2013, que le plan de réaménagement et de restauration doit comporter une analyse de la possibilité de remblaiement de la fosse. Cette analyse-là a été demandée au promoteur lors de l'approbation de sa dernière révision du plan de restauration, donc elle devra nous être fournie normalement dans la prochaine révision, qui est prévue en 2022. C'est un point que je voulais clarifier.

LE COMMISSAIRE :

910 J'aurais peut-être une petite question en lien avec ça. Donc, on avait déposé les mises à jour du plan de fermeture, donc, je pense, un document qui est soumis à vous et non pas au ministère

de l'Environnement?

915 **Mme SOPHIE TURCOTTE :**

Oui, c'est ça.

920 **LE COMMISSAIRE :**

Et puis je remarquais que dans le document, la figure 3, la mise à jour du plan de restauration ne semble pas correspondre au plan qu'on a actuellement, là, de disposition, entre autres, surtout dans la halde sud, en tout cas.

925 **Mme SOPHIE TURCOTTE :**

Non...

930 **LE COMMISSAIRE :**

Je ne m'y reconnais pas, moi, dans le plan de disposition des... soit de la halde ou des résidus. En fait, c'est comme s'il n'apparaissait pas vraiment sur cette carte-là. Alors, je me demandais... On parle de 2019, là, le document, alors c'est... vous, ça vous va, cette mise à jour?

935 **Mme SOPHIE TURCOTTE :**

Bien, le plan qui a été approuvé en 2019 a été celui qui a été déposé au début 2018, et ne comprend pas le projet d'agrandissement qui est maintenant sous analyse par la commission.

940 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, il n'y a pas eu de mise à jour associée avec la demande actuelle?

945 **Mme SOPHIE TURCOTTE :**

Non, la mise à jour est prévue en 2022 et devra inclure le projet d'agrandissement, si celui-ci est autorisé, bien sûr.

950

LE COMMISSAIRE :

955 Parce que, faites juste m'éclairer, peut-être plus le ministère de l'Environnement, madame Gagnon, mais quand c'est un nouveau projet minier, il me semble avoir déjà avoir lu qu'il faut que le plan de restauration soit, entre guillemets, définitif et non pas temporaire, là.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

960 C'est-à-dire...

LE COMMISSAIRE :

965 Ou peut-être un premier projet. Mais dans ce cas-ci, il n'y a pas d'obligation de mise à jour?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

970 En fait, c'est exactement ça. On a eu toute une discussion avec le MERN pour cet enjeu-là, justement parce qu'on avait un enjeu que si le promoteur déposait, dans le cadre de l'étude d'impact, une version finale, puis après ça, qui était approuvée par le MERN mais différemment, il fallait qu'il aille faire modifier son décret, donc ça n'avait comme pas de bon sens.

975 Donc, ce qu'on demande dans le cadre de l'analyse environnementale, c'est qu'on veut avoir quand même certains éléments pour voir la structure du plan de restauration. Donc, on demande une version préliminaire ou la version, t'sais, telle que déposée au MERN, mais non pas sa version finale. Parce que ce mot-là vient un peu... quand c'est effectivement final plus tard, bien, ça vient modifier les éléments qui ont été déposés dans le cadre du projet analysé. Donc, effectivement, nous, à ce stade-ci, c'est plutôt une version préliminaire du plan de restauration.

LE COMMISSAIRE :

980 Sauf que la version préliminaire, si je regarde la figure 3, ne correspond pas au projet qui est à l'étude.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

985 Oui, effectivement, c'est sûr que ça doit correspondre au projet présenté. Donc, s'il y a des lacunes, peut-être qu'il y aura lieu de faire un dépôt qui tient en compte le projet, parce que c'est effectivement le projet qui est analysé. Là, il faut que la restauration y corresponde.

LE COMMISSAIRE :

990

Il me semblait qu'il y avait un (inaudible) un peu de...

Mme SOPHIE TURCOTTE :

995

Est-ce que je peux apporter un...

LE COMMISSAIRE :

1000

Donc, si je comprends bien, là, est-ce que le MERN va demander... vous avez parlé de 2022, donc on est pas mal plus loin que la fin de notre rapport, là. C'est sûr, mais...

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1005

Est-ce que je peux apporter une dernière précision? Moi, de ce que j'ai vu dans l'étude d'impact, c'est vraiment une description sommaire de la restauration des aires d'accumulation. Les figures dans l'étude d'impact correspondent au projet qui est là en ce moment.

1010

Moi, la version qu'on a approuvée en 2019, elle a été approuvée avant que l'étude d'impact nous soit soumise, mettons, pour commentaires et qu'on... je pense qu'elle est arrivée en août puis on a approuvé en juillet 2019. Donc, c'est sûr que le plan que vous avez entre les mains n'est pas celui en lien avec le projet en ce moment.

1015

Donc... Mais là, on a mis la date de 2022 dans la lettre d'approbation, mais on a quand même des mécanismes dans la Loi qui nous permettent de demander une révision avant cette date-là, si on le juge nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

1020

Là, j'aimerais clarifier un point parce que là, il y a deux aspects, là. Il y a l'utilisation de la fosse sur le plan de restauration, ça, c'est une chose, mais je ne pense pas que c'est ce dont on parle en ce moment. En ce moment, on parle des variantes, les différentes variantes de stockage des résidus. Et ça, pour moi, c'est différent du plan de restauration. Donc... Et ce qu'on demande, là, à monsieur Lafrenière et son équipe, c'est trois scénarios qui auraient pu être analysés dans le cadre des variantes qui impliquent le stockage des résidus miniers et des stériles.

1025

Donc, il faut que ça soit bien clair, là. Parce que ça, c'est ce que... Parce que moi, l'enjeu

1030 que j'ai perçu de la part du public -- et qui va nécessairement faire partie de notre analyse -- c'est celui-là. Pour ce qui du plan de restauration, ça, c'est une autre affaire. Et... mais donc, ça, je voulais apporter cette clarification-là maintenant. Et voilà.

1035 Donc, est-ce que... je pense que là, actuellement, on va attendre la réponse de monsieur Lafrenière. Mais là, il faut comprendre que -- et je le répéterais, là -- pour la commission, ça ne pourra pas être une question de mois, même de... Parce qu'il faut savoir que le public, là, on a la manifestation d'un groupe qui nous dit : « On aurait besoin de cette information-là pour notre mémoire », et le dépôt des mémoires est le 11 novembre. Ça vous donne déjà une balise. Et donc, on ne peut pas l'avoir la veille. Ça, c'est le... disons que vos délais puis nos délais, là, sont quand même assez courts. Donc, on en est là.

1040 À ce moment-là, je passerais à la deuxième question de monsieur Lapointe et on va attendre la réponse de monsieur Lafrenière et son équipe concernant la possibilité, ou le délai, en fait, ou le temps que ça va prendre pour présenter ces scénarios-là.

Monsieur Lapointe, votre deuxième question.

1045 **M. UGO LAPOINTE :**

O.K. Merci, Monsieur le président. Donc, tout ça, c'est... O.K. C'est... on essaie de démêler. C'est toujours dans le même sujet, mais pour qu'on se comprenne bien, donc j'ai deux questions reliées, mais je vais en choisir une, là, parce que je n'ai pas le choix.

1050 Le projet, actuellement, qui est présenté devant le BAPE, là, qui, si je comprends bien, c'est 800 millions de tonnes de réserve, là, et ça, c'est dans l'étude environnementale et c'est dans l'étude technique NI 43-101 présentée aux investisseurs l'année passée. Ce projet-là, si on comprend bien, il est basé sur un scénario de 80 ou 84 dollars US la tonne à peu près, là, si je ne me trompe pas. Monsieur Lafrenière pourra corriger.

1055
1060 Donc, la question est la suivante : aujourd'hui, on est à 100 quelques dollars la tonne. Est-ce que ça veut dire que le plan minier, puis on pourrait être à 100 quelques dollars la tonne en... est-ce que le plan minier change, à ce moment-là? Et s'il change, est-ce que ça peut augmenter l'empreinte du projet qui est évalué aujourd'hui, là, pour fins de décret? Est-ce que c'est clair?

LE PRÉSIDENT :

Je ne suis pas certain de bien comprendre votre question. Premièrement, vous faites

1065 allusion, là, aux réserves vérifiées, ou je ne sais pas si c'est le terme exact, là, et ça, ce n'est pas en lien avec le prix de la tonne de métal, à ce que je sache.

LE COMMISSAIRE :

1070 Ce que je comprends de la question, c'est que, en fait, si la valeur à long terme moyenne du prix de fer augmente, le volume intéressant à exploiter...

LE PRÉSIDENT :

1075 C'est ça.

LE COMMISSAIRE :

1080 ... sur le chantier de mine, lui, il va augmenter aussi et, donc, les résidus et les stériles, en volume, vont aussi augmenter et est-ce qu'on a assez de place pour ce qui est prévisible. C'est un peu ça votre question? Ou est-ce qu'on va revenir encore...

M. UGO LAPOINTE :

1085 Oui, dans ce sens...

LE COMMISSAIRE :

1090 ... dans un certain temps pour en...

M. UGO LAPOINTE :

1095 Oui oui, mais, dans le fond, c'est qu'on a utilisé un projet A, ici... Dans le fond, est-ce qu'on a prévu l'empreinte la plus large, là, à cette étape-ci? Est-ce que, dans le fond, dans le futur, dépendamment des cours du marché, dans le fond, on a prévu l'empreinte la plus large? Et que le seul scénario possible, c'est que l'empreinte soit réduite et non pas plus grande, en fonction des scénarios de prix.

LE PRÉSIDENT :

1100 Ce que je comprends, c'est que le projet dont on parle aujourd'hui, c'est pour l'exploitation d'un maximum de -- et là, je n'ai pas les chiffres en tête -- c'est 300 quelques millions de tonnes en

1105 tout. Donc de 16... et monsieur Lafrenière nous disait, là, qu'ils ont l'autorisation pour 16 millions de tonnes par année, qu'ils vont faire 15 millions de tonnes par année jusqu'en 2040.

1110 Donc ça, c'est le projet. Le projet ne pourrait pas, sans demander une nouvelle autorisation, aller à plus que ça. Ça, c'est déjà un fait. Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question. Donc, l'empreinte ne peut pas être plus que pour 16 millions de tonnes par année, jusqu'en 2040. Ça, c'est le projet qu'on examine actuellement. Donc, je ne sais pas si ça clarifie un peu votre questionnement?

M. UGO LAPOINTE :

1115 Dans le fond, relié à ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1120 Mais il faut être certain, monsieur... et, monsieur Lapointe, je veux être prudent, là, c'est que je ne suis pas en train de répondre à la place au promoteur, mais je veux qu'on pose la bonne question au promoteur, pour ne pas qu'on dilue votre question, là.

Donc, j'aimerais que soit vous reformuliez votre question à la lumière de ce que je vous mentionne, si c'est plus clair pour vous...

1125 **M. UGO LAPOINTE :**

1130 Oui. Dans le fond, je pense que l'essence, c'est de comprendre que... Puis ça revient à la question d'hier, je pense, que vous avez demandé que le promoteur présente une carte qui met en superposé la fosse maximale de la note technique, là, de *in-pit dumping* qui a été présentée, là, je pense que c'est monsieur Locat qui posait la question hier. Je ne sais pas si on a cette carte-là, mais c'est relié à ça, dans le fond.

1135 Est-ce que ce qu'on évalue aujourd'hui devant le BAPE, est-ce que c'est la taille maximale d'une fosse éventuelle qui est présentée dans la note technique, là, PR5.5, ou est-ce que la fosse pourrait être encore plus grande, selon cette note technique-là, là, en PR5.5, volume 3 (inaudible)?

LE PRÉSIDENT :

1140 Je vais diriger cette question-là à monsieur Lafrenière. Ça, je pense que là, on a une question qui peut être... en tout cas, que je comprends bien, qui pourra être expliquée par monsieur

Lafrenière. Donc, je vous laisse la parole, monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1145 Merci, Monsieur le président. D'abord, le plan minier, là, il est fait pour un coût marché du
fer prévu de 61 dollars US la tonne. Ce qu'il faut comprendre, le gisement, comme j'expliquais hier,
le gisement à la mine de fer du lac Bloom, il se retrouve en dessous, O.K. Il ne s'étend pas
nécessairement très très large par rapport à l'empreinte qui est déjà autorisée en vertu de
1150 l'augmentation de la production à 16 millions de tonnes. Il y a eu un *pit* qui a été... il y a eu une fosse
qui a été autorisée, qui est beaucoup plus grande que celle qui est prévue actuellement par Minerai
de fer Québec.

 Si je ne me trompe pas, l'ancien promoteur -- là, ça, c'est de souvenir -- l'ancien propriétaire
1155 plutôt, avait fait un plan minier beaucoup plus élevé que 61 dollars la tonne, sans avoir de chiffres
exacts. C'était beaucoup plus élevé.

 Alors, s'il y a... puis évidemment, nous autres, on n'empiète pas dans ces secteurs-là avec
ce qui est prévu pour, justement, si jamais il arrivait une situation où, dans 5 ans, 10 ans, 15 ans, il
y a un marché qui est favorable, bien, on puisse garder accès à cette réserve potentielle là.

1160 Alors, en ce moment, il n'y a pas de prévision, mais en même temps, je ne peux pas me
commettre sur ce qui va arriver pour le cours du fer dans le futur. Il n'y a pas de prévision pour qu'il
y ait un élargissement énorme, là, éventuellement, s'il y a un marché du fer qui explose, oui.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais de toute manière, si ça, ça devait être fait, ça serait sujet à une nouvelle demande
d'autorisation. Donc, en ce sens-là, le projet qu'on a sous les yeux, c'est un maximum de 16 millions
de tonnes par année jusqu'en 2040. Et c'est selon, là, les projections qui ont été présentée dans
1170 l'étude d'impact. Donc, est-ce que ça... ça répond à votre question, monsieur Lapointe?

M. UGO LAPOINTE :

1175 Oui. Sauf qu'on n'a toujours pas vu la carte en question, là, de la note...

LE PRÉSIDENT :

 Mais ça, ça va être déposé. On a demandé à ce que ça soit déposé hier. Donc, Monsieur

1180 le... Minerai de fer Québec a 48 heures pour le déposer. Donc, surveillez le registre et la carte va apparaître d'ici demain.

M. UGO LAPOINTE :

1185 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie beaucoup.

1190 Donc, comme on n'a pas d'autres intervenants, la commission va passer aux questions, là, qu'elle veut poser à l'initiateur et aux personnes-ressources. Donc, on est dans la thématique parc à stériles et résidus miniers, donc je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Locat.

LE COMMISSAIRE :

1195 Alors donc, pour qu'on soit un peu sur la question des parcs puis des résidus, en fait, l'analyse... la lecture faite du document sur la stabilité des digues, pour la plupart des digues, donc je reviendrai après sur la question des facteurs de sécurité, mais pour ce qui est de la stabilité pseudo-statique, donc, autrement dit, le calcul de la résistance vis-à-vis du (inaudible), on indique
1200 ici, là, qu'on utilise la carte de référence sismique de 2015, est-ce que c'est correct, ce qui est dans le rapport?

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, monsieur Lafrenière, ou un membre de l'équipe?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1210 Merci, Monsieur le président. Je redirige la question à monsieur Choquet.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1215 Oui. Merci, monsieur Lafrenière. Merci, Monsieur le commissaire. Donc oui, on utilise la carte de 2015.

LE COMMISSAIRE :

1220 O.K. Ma question est la suivante : est-ce que vous avez pu prendre connaissance des publications de monsieur Adams, en 2019, sur les mises à jour de 2020 de la carte, des aléas sismiques?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1225 Non, pas encore.

LE COMMISSAIRE :

1230 Enfin, cette carte-là, si vous la regardez, elle suggère, par exemple, il y a un petit point sur le secteur ici de Fermont, suggérant une augmentation de 50 à 75% de la valeur d'accélération au sol sur 50 ans, là, le fameux SA0.2. Donc, je me demandais, premièrement, si... qu'il y ait un impact de sol sur vos calculs de facteur de sécurité à voir et, éventuellement, sur le potentiel de liquéfaction?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1235 Eh bien, écoutez, sur les facteurs de sécurité, ce serait quand même déjà de revoir ce document, cette référence...

LE COMMISSAIRE :

1240 Oui oui.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1245 ... regarder l'impact que ça peut avoir pour le cas pseudo-statique. Dans l'ensemble, les facteurs sécurité étaient déjà au-dessus du facteur de sécurité minimal requis. Donc, si on avait une diminution, bien, il faudrait qu'on n'ait pas... disons qu'on n'ait pas de facteurs de sécurité nécessairement marginaux, ce qui nous permet encore une certaine latitude.

1250 D'autre part, pour la liquéfaction des matériaux, plusieurs études sont actuellement en cours. Et, dans l'ensemble, les résidus grossiers ne sont pas susceptibles à la liquéfaction. Donc, les ouvrages qui vont être construits avec ces matériaux-là, d'autant que ces matériaux-là, quand ils sont utilisés pour la construction, sont compactés, et bien, ces ouvrages ne seront pas vraiment affectés par la liquéfaction des matériaux.

1255 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, vous allez revoir, s'il y a lieu, certains calculs pour vos facteurs de sécurité, j'imagine?

1260 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Disons qu'à l'étape d'ingénierie détaillée, oui, ces calculs-là sont toujours mis à jour chaque année, à chaque fois, pour chaque nouvel ouvrage qui est fait, ou même pour chaque ouvrage existant auquel on touche, c'est-à-dire l'ensemble des ouvrages sur le site puisqu'on est toujours sur ces ouvrages-là. Donc, les calculs sont mis à jour plus d'un côté opérations, au cours des opérations, au cours de la construction, donc annuellement et en fonction des dernières avancées.

1265 **LE COMMISSAIRE :**

1270 En fait, ça m'amène à mon deuxième point, en relation avec les facteurs de sécurité, là. Si je comprends bien les valeurs qui sont indiquées dans vos calculs, bon, elles sont correctes. Dans l'ensemble, ça indique que c'est sous contrôle et ça correspond à ce qui est décrit dans la Directive. Vous vous référez souvent à la Directive 019?

1275 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1280 Pour référer, donc, autant le pseudo-statique pour le statique, là, dans les calculs de facteurs de sécurité. Ma question, c'est : est-ce que ça s'adresse... dans votre cas à vous, en tant que consultant, est-ce que vous avez à tenir compte de l'aspect probabilistique dans l'analyse du facteur de sécurité?

1285 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Excusez-moi, Monsieur le commissaire, je n'ai pas entendu la question. Le son coupe.

LE COMMISSAIRE :

1290 Dans votre... autrement dit, quand on donne un facteur de sécurité sur un ouvrage, il est de plus en plus coutume, je pense, à donner aussi une information sur le degré de certitude de cette

1295

valeur-là. Autrement dit, le facteur de sécurité, c'est 1.5, 9 fois sur 10, 999 sur 1 000? Enfin, il y a cette façon de pondérer un peu l'incertitude, qui est fonction de la connaissance, si on veut, donc du (inaudible). Et souvent, la réponse est peut-être, (inaudible) on est au début, donc c'est moins raffiné, et plus on avance dans l'ingénierie, plus ça va être raffiné. Mais est-ce que la Directive vous demande des informations à ce niveau-là?

1300

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Merci, Monsieur le commissaire. Donc si je comprends bien, vous vous voulez savoir quel est notre... si nous précisons le degré de certitude des facteurs de sécurité?

1305

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1310

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Donc la réponse courte est non, nous ne fournissons pas une probabilité associée à un facteur de sécurité. On... la gestion des ouvrages est basée sur leur performance, donc un suivi en cours d'exploitation, en cours d'utilisation. Donc, il n'y a pas d'approche statistique pour les risques liés aux ouvrages, mais bien une approche basée sur leur performance et les facteurs de sécurité.

1315

En revanche, d'année en année, avec notre connaissance du site, avec notre connaissance des ouvrages, nous raffinons toujours les modèles chaque année, et nous... Donc nous faisons évoluer les modèles de chacun des ouvrages qui sont sur le site du lac Bloom actuellement.

1320

LE COMMISSAIRE :

1325

Mon autre question, un peu pour terminer sur cet aspect-là, et c'est plus au ministère de l'Environnement, peut-être que ça va être par écrit. En fait, c'est à savoir, concernant les mises à jour de la Directive, à savoir si elle tient compte de l'évolution de l'état des connaissances sur la gestion du risque de rupture dans les barrages ou ces autres méthodes-là, tel que l'on voit dans la littérature qui est publiée au (inaudible) les grands barrages ou dans les sociétés comme (inaudible) géotechnique et d'autres, là. Donc, j'aurai une question, là, qui fera un suivi là-dessus, parce que je comprends bien que l'initiateur, il répond à la demande, là, de la Directive, mais...

1330

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui.

1335 **LE COMMISSAIRE :**

... dans l'analyse et être capable de répondre à long terme du comportement, là, c'est (inaudible).

1340 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1345 Bien, en fait... bien, je peux peut-être donner un premier niveau de réponse en ce qui concerne les digues, en lien avec la Directive 019. Effectivement, bien c'est parce que nous, au niveau de l'analyse environnementale, on regarde si la Directive 019 a été considérée dans la conception générale des digues.

1350 Donc, il y a plusieurs critères qui sont regardés, donc on pense évidemment aux facteurs de sécurité, comme vous l'avez dit, là, définis au tableau 2.7 de la Directive, la résistance aux séismes, les déversoirs d'urgence, les revanches, les rétentions lors de la crue de projet, la durée de vie des ouvrages, et caetera. Donc, il y a plusieurs choses qui sont au niveau conceptuel.

1355 Par contre, ce qu'il faut savoir, c'est que c'est au niveau des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22, donc post-décret, qu'on va aller demander des plans détaillés pour approuver, à ce moment-là, ces ouvrages-là. Donc, en résumé, tous les ouvrages de retenue font l'objet d'une analyse exhaustive avant d'être autorisés. Mais le promoteur va déposer à l'appui de sa demande, une démonstration réalisée par un ingénieur à l'effet que sa conception de retenue respecte minimalement les critères de la Directive 019. Mais à notre niveau, on est plus au niveau conceptuel.

1360 Par contre, je pourrais peut-être passer la parole à mon collègue Marc Houde, pour vous entretenir sur les facteurs de sécurité si vous souhaitez approfondir cette question-là.

LE COMMISSAIRE :

1365 Ce n'est pas sur le choix des facteurs de sécurité, ça, je n'ai pas de problème avec ça. C'était plus sur la, disons, la mise à jour, si on peut dire, de la Directive, ou encore du *Règlement sur la sécurité des barrages*, en fait, qui est probablement celui qui chapeaute, qui est utilisé, peut-être, par le service d'expertise hydrique, là, qui regarde les barrages. Mais...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1370

Oui. Bien, en fait, c'est ça, c'est nos collègues de la Direction sur la sécurité des barrages qui vont encadrer les lois et règlements sur la sécurité des barrages. Dans ce cas-ci, les ouvrages de rétention d'eaux usées minières, comme une digue, ne sont pas soumis à la *Loi sur la sécurité des barrages*. Mais je peux laisser mon collègue vous entretenir au niveau de la révision de la Directive 019, parce qu'il y en a une qui est en cours. Peut-être qu'il pourra apporter certains éléments de réponse à ce niveau-là.

1375

LE PRÉSIDENT :

1380

Très bien, oui, allez-y.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1385

Allez-y, monsieur...

LE PRÉSIDENT :

1390

M. MARC HOUDE :

Oui, bonjour. Pour ce qui est de la mise à jour, effectivement, nous sommes à travailler en ce moment à une nouvelle version de la politique 019 et il va y avoir des changements, notamment au niveau des exigences géotechniques. Mais il va y avoir aussi, on veut élargir un peu plusieurs aspects, pas seulement sur que ce soit l'évaluation des facteurs de sécurité, mais on veut un peu encadrer... l'Association canadienne des barrages a sorti plusieurs documents au cours des dernières années. Et nous, tranquillement, on croit qu'il faut le voir en un tout. Donc, ça part d'une très bonne caractérisation géotechnique. C'est sûr que la conception est importante.

1395

1400

Mais il y a aussi tout ce qui s'appelle la surveillance des travaux lors de la construction. Il y a aussi l'entretien. On a beau avoir le meilleur équipement du monde qui nécessite vérification par une tierce partie, notamment lorsque les risques sont élevés. Donc, on essaie de suivre un peu la parade. On a vu qu'est-ce qui s'est passé en Colombie-Britannique il y a quelques années et on veut tout de même s'assurer qu'on va suivre l'avancement des choix de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de calculer, aussi, les facteurs de sécurité. On fait affaire, en ce moment, avec un professeur d'université spécialisé en géotechnique minière, pour nous conseiller, aussi, dans

1405

l'avancement de ce dossier.

1410 Donc, pour faire une réponse courte, oui, Monsieur le commissaire, on est à travailler en ce moment pour améliorer les pratiques, les exigences, les orientations.

LE PRÉSIDENT :

1415 Donc, c'est très bien. Si vous pouvez...

LE COMMISSAIRE :

1420 Merci, monsieur Houde. Vous pouvez peut-être nous envoyer ou nous déposer un petit document, là, qui fait référence à ça si c'est possible? Ou sinon votre témoignage pourrait être suffisant.

M. MARC HOUDE :

1425 O.K. Bien, en fait, on n'est pas encore rendus. Je vous dirais que c'est... on est en pleine... on travaille assez fort en ce moment pour sortir une nouvelle version de la 019, et on n'est pas tout à fait prêts à avancer, là, les points.

1430 Mais ce que je vous dis, c'est... votre question était relativement générale. Ce que je vous dis, oui, le MELCC est en train de regarder pour améliorer les exigences en termes de tout ce qui s'appelle « digue ». Comme ma collègue a mentionné avant, tout ce qui s'appelle « barrage », ce n'est vraiment pas nous qui touchons à ça. Il y a deux équipes au gouvernement qui s'occupent des barrages. Nous, c'est vraiment pour ce qui est des digues, là, pour, par exemple, un parc à résidus.

LE PRÉSIDENT :

1435 Ça va. Merci beaucoup, monsieur Houde. Donc, je vais laisser mon collègue continuer son...

LE COMMISSAIRE :

1440 Une dernière question, pour l'instant, dans les... qui concerne les parcs à résidus et les stériles. Parce que, comme on disait, il y a des questions qu'on va envoyer par écrit parce que, des fois, elles sont tellement pointues. C'était concernant... cette question-là, c'est pour le MERN. Peut-être le MELCC, mais je commencerais par le MERN. C'est à savoir, dans les régions où il y a

1445 des concessions minières qui sont assez rapprochées, est-ce que le MENR a déjà exploré le
potentiel de coordonner un peu la gestion des résidus et stériles entre les différents exploitants ou
ceux qui ont des différents baux miniers d'un secteur?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1450 À première vue, je ne crois pas. Donc, vous faites allusion au site de ArcelorMittal qui...

LE COMMISSAIRE :

1455 Bien, ça pourrait être un exemple, ici, mais en général. Par exemple, si je regarde à Malartic,
dans la région de Val d'Or, il y a plusieurs mines qui avaient chacun leur site qu'ils géraient. Mais à
un moment donné, l'approche est considérée d'un point de vue global.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1460 Avoir une...

LE COMMISSAIRE :

1465 Autrement dit, (inaudible), mais c'est un exemple.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1470 ... cogestion des parcs à résidus, quelque chose comme ça?

LE COMMISSAIRE :

1475 Bien, je ne parle pas de la cogestion, en ce sens qu'on met ensemble des résidus et des
stériles. Donc ça, c'est une autre chose. Mais je parle plus du partage régional de sites
d'enfouissement, dans ce sens-là un peu, pour minimiser éventuellement les sites, l'impact
environnemental.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1480 Bien, à première vue, non.

LE COMMISSAIRE :

1485 Mais la question est posée.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1490 Je vais y réfléchir puis, si on trouve quelque chose, on le déposera à la commission.

LE COMMISSAIRE :

1495 Oui, si vous pouvez émettre un commentaire là-dessus, comment vous envisagez ça. Encore une fois, une page ou deux, là, c'est suffisant pour alimenter la discussion.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

1500 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

1505 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1510 Donc moi, j'aurais une question, là, sur la thématique parc à stériles et résidus, qui s'adresse à Minerai de fer Québec.

1515 Il est mentionné dans le PR5.2, à la page 12-2 : L'analyse des tendances climatiques a été réalisée à partir de quatre ressources fiables que vous qualifiez, là, dans votre texte de « sources fiables ».

1515 Je suis simplement curieux... parce qu'elles ne sont pas mentionnées dans le PR5.2, là, qui est le document de base, là. Je suis curieux de savoir quelles sont vos sources. Est-ce que, par exemple, [Orana], c'est l'une d'entre elles? Parce que c'est un des consortiums, là, qui fait énormément de simulations au niveau des tendances climatiques au Québec et, en particulier, dans le Nord. Donc, on aimerait savoir quelles sont ces quatre ressources que vous considérez. Puis c'est en toute bonne foi que je pose la question, là, parce que c'est important aussi de savoir de quelles sources vous êtes parti pour faire vos projections.

1520

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui, merci, Monsieur le président. Je redirige la question, donc, à monsieur Poulin.

1525 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui. Donc, je pourrais la prendre en délibéré, mais je pense que la réponse se trouve effectivement dans la note technique, là, sur... probablement la résilience thématique, là, qui détaille toute la démarche qui a été faite, qui est présentée en annexe du document principal, dans lequel, dans le chapitre d'étude d'impact, bien, on a fait un résumé des principales conclusions. Donc, on va prendre quelques instants pour valider tout ça puis vous revenir à ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

1535 Parfait, je vous remercie beaucoup. Donc, je vais apprendre que je n'ai pas fait mes devoirs, donc je ne suis pas allé jusqu'au bout des lectures, mais bon, au moins, on aura l'information. Merci, monsieur Poulin.

1540 Donc, on va passer à la deuxième thématique, la thématique des sols, et je pense que mon collègue aura sûrement une question à vous poser, là, sur cette... c'est à la page 7 de notre questionnement. Et c'est la question 65, je pense.

LE COMMISSAIRE :

1545 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1550 Donc, je vais laisser mon collègue vous poser la question.

LE COMMISSAIRE :

1555 Bien, en fait, dans le document sur l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact, il y avait donc une demande qui avait été faite... enfin, Minerai de fer du Québec s'était engagée à réaliser une étude complémentaire sur la qualité des sols. Alors, on voulait juste s'informer qu'est-ce qui en était de cet engagement à ce moment-ci de l'étude d'impact? Monsieur Lafrenière.

1560 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Est-ce... Oh, pardon.

LE PRÉSIDENT :

1565 Donc la question s'adresse... a été dirigée à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1570 Merci, Monsieur le président. Donc, je redirige la question à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1575 Oui, bonjour. Donc, effectivement, oui, l'étude complémentaire des sols a été réalisée au niveau de l'échantillonnage dans la période estivale. Les résultats d'analyse, également, ont été obtenus. Il y a eu des analyses granulométriques supplémentaires, là. On se rappelle, l'objectif était de détailler une deuxième unité dans l'horizon du till pour en faire l'analyse, et on est à la finalisation, en ce moment, des calculs statistiques et de la rédaction du rapport qui devrait sortir d'ici quelques semaines, voire un mois, environ.

1580 **LE COMMISSAIRE :**

J'aurais une petite question...

LE PRÉSIDENT :

1585 Oui, allez-y. Bien oui.

LE COMMISSAIRE :

1590 Là, celle-ci est au ministère de l'Environnement, à savoir, je me posais la question si, dans la Directive 019, on avait... (inaudible) question, mais pour quelle raison on n'a pas identifié, par exemple, il y a des différents types de sol que l'on peut rencontrer puis les décrire brièvement. Par exemple, un till, c'est, par définition, un matériau qui peut être très très très variable. Alors donc, je me demandais si, dans le mode d'étude des sols, on faisait une approche par type de dépôt...

1595

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, tout à fait.

1600

LE COMMISSAIRE :

(Inaudible).

1605

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Tout à fait. Effectivement, c'est dans notre guide de caractérisation des sols que la méthode d'évaluation de l'état de référence est décrite. Donc, si je ne me trompe pas, effectivement, là, ça tient tout à fait compte des couches de sol, des différentes couches de sol.

1610

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va passer à la thématique gaz à effet de serre, et là, c'est moi qui ai quelques questions à vous poser en premier. Ma première question s'adresse à madame Gagnon, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1615

On a l'impression, à la lecture, là, des documents, que vous auriez cessé d'assujettir Minerai de Fer Québec aux exigences d'émission des gaz à effet de serre, même s'ils sont en dessous du seuil de 25 000 tonnes de gaz carbonique, là, par année. Puis je vous donne quelques chiffres, là, puis j'aimerais qu'on éclaircisse c'est quoi l'assujettissement à ce règlement-là, c'est quoi la question des crédits, c'est quoi la question des seuils.

1620

Parce que ce qu'on retrouve dans la documentation de l'étude d'impact, bon, ils émettent 64 769 tonnes de gaz carbonique, là, annuellement. Ils ont économisé, par différentes mesures, 37 265 tonnes de de CO₂ équivalent, et il y aurait un crédit de 19 613 tonnes, donc équivalant en crédit alors que le seuil est à 25 000 tonnes. Donc là, je ne sais pas si vous pourriez nous apporter des éclaircissements, là, pour que nous puissions être en mesure de bien comprendre tout ça.

1625

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, tout à fait. Je vais laisser ma collègue Marie-Lou Coulombe répondre à cette question.

1630

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1640 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui, bonjour. Je vais tenter de répondre à votre question, mais il y avait plusieurs éléments, là, dans la question. Si vous pouviez juste la répéter, s'il vous plaît?

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est qu'on a l'impression que le Ministère a cessé d'assujettir Minerai de Fer Québec aux exigences, là, en termes d'émissions de gaz carbonique, même si, à notre estimation, ils sont en haut du seuil de 25 000 tonnes CO₂ équivalent. Donc, je vais simplement ma question comme...

1650 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

O.K.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, j'ai tout simplement relaté des chiffres qu'on a vus dans l'étude d'impact, et on aimerait replacer ça dans son contexte. Mais la question s'adresse à vous, au ministère, parce que l'impression qu'on a, c'est qu'ils ne sont pas assujettis par votre ministère aux exigences, alors que le seuil... ils semblent être au-dessus du seuil de 25 000 tonnes.

1660 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

1665 Effectivement, j'ai vérifié aussi, là, avant les audiences, l'assujettissement au marché du carbone, et on m'a dit que, dans le fond, les déclarations de gaz à effet de serre avaient été sous le seuil de 25 000 pendant 3 années consécutives, donc Minerai de fer avait été... n'était plus assujettie au marché du carbone pour cette raison-là. Donc, ça fait 3 années que les déclarations de gaz à effet de serre étaient sous le seuil de 25 000 tonnes, équivalent CO₂.

1670 On m'a aussi dit que Minerai de fer aurait fait la demande pour être à nouveau assujettie, mais monsieur Lafrenière pourra peut-être confirmer cet aspect. Mais maintenant, je n'ai pas contre-vérifié avec les données de l'étude d'impact à ce sujet-là. Mais je suis certaine que les déclarations sont adéquatement vérifiées, là, par la Direction du marché du carbone. Mais si vous voulez qu'on

fasse une autre contre-vérification, je peux toujours.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Et avant qu'on passe à monsieur Lafrenière, quel serait l'avantage, là, si, pendant trois ans, ils ont été en bas du 25 000 tonnes, donc ils ne sont plus assujettis, quel serait l'avantage, et pour n'importe quel promoteur, de demander d'être réassujetti?

1680

Oui, madame... ce serait à madame Coulombe.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1685

Bien, en fait, les données de l'étude d'impact incluent les sources mobiles. Et dans le marché du carbone, ces sources mobiles là ne sont pas assujetties. Donc, les différences qui doivent être expliquées pour cette raison-là.

LE PRÉSIDENT :

1690

Donc qu'est-ce que vous entendez par : « sources mobiles »?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1695

Dans le fond, c'est la machinerie mobile, les camions miniers, tous les équipements mobiles qui utilisent des carburants qui ne sont pas visés par le système d'assujettissement du marché du carbone.

LE PRÉSIDENT :

1700

Parce que... Est-ce que je me trompe, parce que les crédits seraient inclus dans le coût des carburants, c'est...

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1705

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1710

C'est ça? O.K.

Donc, monsieur... Merci beaucoup, madame Coulombe, c'est très clair.

Monsieur Lafrenière, aimeriez-vous ajouter quelque chose en complément?

1715 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Non, ça va. Je voulais simplement mentionner ce que madame Coulombe a mentionné pour éclairer la commission.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, mais madame Coulombe semblait dire que vous aviez... est-ce que vous auriez demandé -- ou c'est moi qui ai mal compris -- une demande d'être réassujetti aux exigences du marché du carbone?

1725 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

1730 Oui, absolument. Nous avons... effectivement, nous ne dépassons pas le seuil de 25 000 tonnes pour les sources fixes d'émission, et depuis plus de trois ans maintenant. N'empêche, nous voulons de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et apporter d'autres mesures qui ont déjà été apportées de façon considérable. Et en ce sens-là, bien, nous désirons aussi nous prévaloir du marché du carbone, dans lequel on pourrait effectivement pouvoir contribuer puis faire avancer ce dossier-là, là, comme tel.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, si je comprends bien, pour faire ça, il faut être réassujetti aux exigences?

1740 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1745 Bon, bien, c'est très clair, donc merci beaucoup.

Donc toujours dans la même veine, et là, je m'adresse à monsieur Lafrenière, à Minerai de fer Québec, est-ce que les émissions que vous présentez dans le bilan -- ça, c'est dans le PR5.7,

1750 là, à la page 225 du PDF -- pour votre équipe, est-ce que les émissions que vous présentez dans ce bilan-là sont uniquement pour l'entreposage ou pour toute l'exploitation de la mine?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1755 Elles sont exclusives au projet qui fait l'objet de l'étude actuelle, c'est-à-dire stériles et résidus miniers. Donc tout ce qui est associé à ça, exclusivement.

LE PRÉSIDENT :

1760 O.K. Donc est-ce qu'on... On vous demanderait de nous fournir un graphique qui pourrait montrer l'évolution, là, de la production des gaz à effet de serre, puis de nous montrer quel est l'impact du projet dans le bilan global. Ce serait utile pour la commission, là, de voir.

1765 Parce que, dans le fond, d'avoir une quantité, une valeur absolue sans aucun comparatif, et ce n'est pas un reproche que je vous fais, là, mais pour nous, bon, ce n'est pas informatif. Ça ne nous donne pas beaucoup d'informations. Donc, on aimerait voir quelle est la contribution du projet par rapport à l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, là, qui sont générés par le projet. Et là, on parle essentiellement de la période pendant la période d'exploitation.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1770 Très bien, Monsieur le président. Nous allons soumettre l'information.

LE PRÉSIDENT :

1775 C'est bien. Et peut-être que mon collègue aurait une question?

LE COMMISSAIRE :

1780 Non non.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Donc, à ce moment-là, ça termine la thématique des gaz à effet de serre. Maintenant, on va...

1785 C'est vrai, parce que moi, j'étais parti, là.. On va prendre une pause, une courte pause de 15 minutes, et... question de faire ventiler la salle, et on vous revient, donc, 14 h 35. À plus tard.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 14 h 18
REPRISE DE LA SÉANCE À 14 h 35

1790

LE PRÉSIDENT :

1795

Rebonjour à tous. Avant, on a reçu 3 nouvelles inscriptions au registre, et malgré le fait, là, que j'avais annoncé qu'on accepterait 10 personnes au registre, je vais laisser parler les 3 prochains intervenants, mais j'annonce que je vais fermer le registre compte tenu des questions, là, que la commission a à poser à l'initiateur et aux membres des différents ministères et aux personnes-ressources.

1800

Cependant, je rappelle aux personnes qui sont en ligne que vous pouvez transmettre toutes les questions que vous voulez par écrit, et ce, jusqu'à la fin de la séance d'aujourd'hui. Donc, je vous invite à le faire, si jamais vous aviez d'autres questions en surplus des questions qui seront posées par les prochains intervenants.

1805

Donc, on va passer aux intervenants qui sont inscrits au registre. Donc, d'abord, monsieur Michaud, Michel Michaud. Vous devriez être en ligne.

M. MICHEL MICHAUD :

1810

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1815

Bonjour, monsieur Michaud. Donc, je vais entendre votre question.

M. MICHEL MICHAUD :

1820

Alors, d'abord, je suis un résident du lac Daigle, juste pour amener cette précision-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1825

M. MICHEL MICHAUD :

Et j'aimerais avoir de l'information concernant les travaux qui se font présentement au nord de la route 389, à la hauteur de la borne -- (inaudible) en détail, là -- 556.4, parce que la borne kilométrique est montante, là, à 500 mètres du lac Daigle.

1830

J'ai demandé de l'information à la MRC de Caniapiscau puis on m'a informé que c'était des aménagements de tranchées pour y faire des échantillonnages pour le projet de parc de résidus du projet phase 2 de MFQ, mine du lac Bloom.

1835

Je veux juste avoir de l'information considérant les travaux qui se font là présentement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Votre question est très claire, donc je vais la diriger à monsieur Lafrenière.

1840

Donc, est-ce que vous avez bien compris la question?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1845

Oui. Est-ce que je comprends que c'est une question en rapport avec phase 2 et non par rapport au projet qui nous occupe?

LE PRÉSIDENT :

1850

Non, monsieur Michaud semble dire que, ce que la MRC lui a répondu, c'était des échantillons qui étaient faits en lien avec... des travaux qui étaient faits pour de l'échantillonnage en lien avec le projet, là, d'agrandissement de stockage.

Monsieur Michaud, est-ce que c'est bien ça qu'on vous a répondu à la MRC?

1855

M. MICHEL MICHAUD :

Bien, en fait, on m'a répondu à la MRC, que c'était pour le projet de parc de résidus du projet phase 2 de la MFQ.

1860

LE PRÉSIDENT :

1865 Bon bien, à ce moment-là, monsieur Lafrenière, est-ce que vous pourriez nous donner un élément de réponse?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1870 Oui, certainement. Je vais laisser mon collègue, monsieur Choquet, répondre à la question si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

1875 Parfait. Monsieur Choquet?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1880 Merci, monsieur Lafrenière. Merci, monsieur Michaud pour la question. En effet, depuis environ une semaine, on est allé caractériser des potentielles bandes de till qui se trouvent au sud de la mine actuellement, en prévision de différents travaux, que ce soit éventuellement pour les travaux au niveau de la halde sud, mais aussi pour les opérations actuelles, car le site du lac Bloom dispose quand même d'une faible quantité de till qui peut permettre de construire des ouvrages de rétention avec un noyau étanche.

1885 Donc, on a élargi vraiment nos recherches tout autour du site de la mine et sur la propriété de Minerai de fer Québec.

LE PRÉSIDENT :

1890 Donc, ce sont actuellement... à ce stade-ci, ce sont des travaux de caractérisation?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1895 Exactement. Je dirais même des travaux d'échantillonnage qui se font au terrain, en vue, bien, de prouver, on va dire, une ressource en till pour des usages sur le parc à résidus. Donc, ce n'est pas pour construire à cet endroit-là, mais pour utiliser éventuellement ces zones-là comme des bancs d'emprunt.

1900

LE COMMISSAIRE :

Donc, ce sont de futurs bancs d'emprunt, c'est ça, potentiels que vous (inaudible)?

1905 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Potentiels.

LE PRÉSIDENT :

1910

Monsieur Michaud, ça répond bien à votre question?

M. MICHEL MICHAUD :

1915

Ça répond à la question.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous auriez une autre question pour nous?

1920

M. MICHEL MICHAUD :

Non, c'est complet.

1925

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous remercie beaucoup.

1930

Donc, je vais passer à la prochaine intervenante, madame Rébecca Pétrin. Bonjour, madame Pétrin.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Bonjour. Vous m'entendez bien?

1935

LE PRÉSIDENT :

Donc, on est prêts à entendre vos questions.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

1940

Parfait, merci. Moi, j'aimerais, en fait, questionner sur deux lacs, plus précisément le lac Mazaré et puis le lac F, donc le gros lac qui est en périphérie du site.

LE PRÉSIDENT :

1945

Oui.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

1950

J'aimerais savoir si le promoteur pourrait nous apporter de l'information quant à la qualité des eaux de ces deux lacs-là? En fait, comme il y avait déjà des activités minières, là, dans le périmètre, dans le secteur avant, comment que la qualité des eaux a été affectée et puis si un des deux lacs est plus affecté qu'un autre.

LE PRÉSIDENT :

1955

Ça va, donc je dirige la question à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1960

Merci, Monsieur le président. Il y a différentes façons de répondre à cette question-là dans le sens où il existe différentes informations, peut-être partielles pour certaines. En tout cas, il y a peut-être un amalgame d'informations qu'on pourrait essayer de récupérer. Entre autres, le fait qu'il y a un état de référence qui a été fait au départ et, aussi, il y a un suivi de la qualité des eaux de surface qui est effectué dans le lac F et dans le lac Mazaré, à raison d'une fois par trimestre. Alors, si c'est suffisant pour la commission, bien, on pourrait donner cette information-là à la commission.

1965

LE PRÉSIDENT :

1970

Donc, vous pourriez donner les résultats de l'état de référence et les résultats, par exemple, du dernier suivi... pour simplifier les choses, du dernier suivi que vous avez fait des mêmes paramètres, c'est ça?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1975

Oui, absolument. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1980 Donc, madame Pétrin, je pense que ça répondrait bien à votre question. Donc, on aurait ça dans les 48 heures et ça serait déposé, là, dans le registre du BAPE, pour notre commission.

LE COMMISSAIRE :

1985 Vous permettez? Une petite correction...

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Est-ce que ça... Pardon?

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Un petit moment, madame Pétrin, il y a mon collègue qui voudrait intervenir.

LE COMMISSAIRE :

1995 Bien concernant le document, en fait, oui, état de référence, mais sûrement pas beaucoup de points, de données temporelles depuis l'état de référence, donc je pense que c'est bien d'avoir l'évolution aussi, jusqu'à aujourd'hui, si c'est possible.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2005 Tout à fait. C'est... on va faire ça, dans le fond. À chaque trimestre qu'on a eu depuis 2010, depuis les opérations. Est-ce que ça convient à la commission?

LE COMMISSAIRE :

2010 Vous avez l'état de référence en 2010, c'est ça?

2015

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

En 2009, si je ne me trompe pas, là.

2020

LE COMMISSAIRE :

O.K.

2025

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2008 ou 2009.

2030

LE COMMISSAIRE :

L'important, c'est d'avoir le point de départ quand même, donc l'état de référence, pour voir l'évolution.

2035

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Parfait.

2040

LE PRÉSIDENT :

Donc, madame Pétrin, je pense que ça devrait satisfaire à votre demande.

2045

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Oui. J'aimerais savoir aussi si ça serait possible d'avoir les résultats du programme fédéral de suivi, le EEM complet, avec les données précédemment demandées.

2050

LE PRÉSIDENT :

Ça, je ne pense pas que sur ça relève de monsieur Lafrenière. Monsieur Lafrenière? Oui? Ah, O.K., c'est vous qui fournissez les données au... Donc, à ce moment-là, vous pourriez fournir les mêmes données, les informations.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2055

Peut-être juste une précision : est-ce qu'on veut bien parler des ESEE plutôt que des ES... ou EMM? Je ne suis pas certain, là, juste être bien sûr qu'on parle de la même chose. Parce que EMM, (inaudible) fait là-dessus.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2060

C'est tout ce qui est en lien avec le programme fédéral de suivi de la qualité des eaux.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2065

O.K. Ça, ce n'est pas le SEE... Si vous permettez, Monsieur le commissaire, les SEE sont un suivi de la qualité. Les SEE, c'est un suivi sur les impacts sur la qualité des eaux, mais, en même temps, il y a le suivi du REMM, si c'est celui-là qui est souhaité, qui est différent, qui est celui du suivi de qualité des eaux de surface, qui est le même que celui que j'allais proposer pour combler la demande. Juste pour être certain que je donne bien ce qui est demandé, là.

2070

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est bien la nature de votre demande, madame Pétrin?

2075

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Oui, c'est ça. C'est bien. C'est parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2080

C'est bien. Donc, est-ce que vous avez une deuxième question pour nous?

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2085

Non, ça fait le tour pour moi, pour tout de suite.

LE PRÉSIDENT :

2090

Bon bien, merci beaucoup.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Merci beaucoup.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, vous devriez retrouver l'information dans les prochaines 48 heures, dans le registre de la commission, sur le site Web du BAPE.

2100 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Parfait, merci.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, au revoir.

Maintenant, on va revenir à monsieur Lapointe, qui devrait être en ligne.

2110 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui, je suis en ligne. Vous m'entendez bien?

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait.

M. UGO LAPOINTE :

2120 O.K. Donc, c'est pour faire suite à une réponse, là, qui a été donnée plus tôt aujourd'hui, pour clarifier. Donc le... puis corrigez-moi si je me trompe, mais la *Loi sur les mines*, l'article 234 ou 32.1, je n'ai pas l'article exact, qui exige que dans les plans de restauration, il y ait une analyse de remblaiement des fosses à ciel ouvert, considérant qu'en 2019, on nous a dit tout à l'heure que le plan a été renouvelé et reconfirmé en 2019, et considérant que cette nouvelle obligation légale date de 2013, est-ce que le plan de 2019 inclut un scénario de remblaiement de la fosse, tel que demandé
2125 par la Loi depuis 2013, et si non, pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

2130

Donc, je vais adresser la question, je pense, à madame Turcotte.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

2135

Oui. Non, effectivement, le plan déposé en 2017 et approuvé en 2019 ne comprend pas l'étude de la possibilité de remblaiement de la fosse parce que, à l'époque, on avait approuvé un plan, je crois, en 2012 ou 2013, avec l'ancien propriétaire. Cet ancien propriétaire là a eu des difficultés financières, et on n'a pas réussi à avoir les sommes en garantie financière de cet ancien propriétaire.

2140

Donc, quand on a reçu le plan du nouveau propriétaire, il nous manquait quand même certains documents, dont cette analyse-là, mais on a préféré approuver le plan en mettant des conditions dans la lettre d'approbation qui demandaient, par exemple, l'analyse de possibilités de remblaiement de la fosse dans la prochaine révision, pour s'assurer d'aller chercher nos sommes en garantie plus rapidement.

2145

Donc, on a sécurisé le volet financier et on a attendu... on a demandé le document pour la prochaine révision. C'est une des conditions de la lettre d'approbation. Monsieur Lafrenière pourrait le confirmer.

2150

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Lafrenière, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ou confirmer ce que madame Turcotte nous a apporté comme informations?

2155

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

C'est confirmé, Monsieur le président.

2160

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

2165

Donc, monsieur Lapointe, on pourrait passer... je pense que ça répond bien à votre question. On pourrait passer... est-ce que vous avez une autre question?

M. UGO LAPOINTE :

2170 Non, ça va être tout pour moi, pour tout de suite. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2175 Parfait. Je vous remercie beaucoup. Comme j'annonçais tout à l'heure, le registre est fermé compte tenu du fait que la commission a encore des... passablement de questions pour l'initiateur ou les personnes-ressources. Mais je tiens à vous remercier de votre contribution, donc, parce qu'on considère que les questions, là, qui nous sont posées par les gens du public, sont une contribution à notre réflexion et à notre analyse. Donc, merci beaucoup, monsieur Lapointe.

2180 Donc maintenant, on va passer au thème « Composantes biologiques » qui inclut l'ichtyofaune, le benthos, l'herpétofaune, la faune aviaire. Je n'ai pas... j'ai quelques questions à poser soit à l'initiateur ou à un ministère. Je vais commencer par Minerai de fer Québec.

2185 C'est encore en lien avec les évaluations qui sont faites, là, multicritères. Je me demandais sur quelle base évaluez-vous les composantes... que les composantes herpétofaunes et mammifères possèdent une valorisation moyenne sur le plan écosystémique, mais en raison de leur faiblesse... de faible richesse spécifique?

2190 J'espère que... Ici, ce que je questionne, ce n'est pas le niveau qui a été attribué. Donc là, vous attribuez à une composante, dans ce cas-ci, herpétofaune -- ça réfère au PR6, page 58 de 61 -- une cote et la valorisation moyenne, mais en justifiant ça sur le fait qu'ils ont une faible richesse spécifique. Monsieur Lafrenière ou quelqu'un de... un membre de votre équipe?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2195 Merci, Monsieur le président. Je redirige la question à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2200 Oui. Bien, en fait, c'était essentiellement parce que, dans ces régions, ces écosystèmes nordiques, effectivement on retrouve peu d'espèces au niveau de ces groupes-là. Notamment, quand on regarde les reptiles, on retrouve simplement la couleuvre rayée comme espèce. On n'a pas non plus d'espèces de tortues et pas d'espèces à statut particulier, tant selon les réglementations fédérales et provinciales qui sont présentes.

2205 Et sur le site ou en périphérie, dans les états naturels en périphérie de la mine, les inventaires ont permis de détecter quatre espèces d'anoures.

LE PRÉSIDENT :

2210 Mais permettez-moi de pousser un petit peu loin ma réflexion, là. Je ne comprends pas pourquoi, par exemple, une espèce en particulier d'anoures pourrait avoir une valorisation moyenne parce qu'il n'y a pas de beaucoup d'espèces d'anoures dans ce secteur-là? C'est là qu'est mon questionnement.

2215 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, je comprends. Oui, en fait, quand on procède à l'évaluation des impacts, dans ce cadre-ci, on le fait par thématique, par groupe, et c'est dans cet esprit-là que l'analyse se fait à ce niveau-là. Puis, quand on a des enjeux un peu plus particuliers, exemple, le caribou forestier qui est une espèce à statut, bien là, à ce moment-là, cette espèce-là, on l'analyse plus particulièrement de façon plus approfondie pour permettre de lui donner la valorisation requise à cet effet-là.

2220 Puis je dirais aussi que, effectivement, la mécanique d'analyse des impacts peut sembler saccadé. C'est-à-dire composante par composante, mais il faut regarder aussi la synergie qui existe entre les habitats et les espèces. Donc, il y a aussi un recoupement qui arrive avec les habitats qui sont affectés et non seulement les espèces, là, qui en prennent compte. Donc, dans le cas des anoures, des pertes de milieux humides, d'étangs, bien, se retrouve à être regardé aussi du côté de l'impact sur les milieux humides.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

2235 Écoutez, je ne veux pas... moi, je ne peux pas ici porter de jugement de valeur, mais est-ce que... je vais encore essayer de pousser notre réflexion un petit peu plus loin. Est-ce que ce ne serait pas, ça, une faiblesse -- et ce n'est pas vous, là, que je critique parce que cette approche-là vous est proposée par une directive -- mais est-ce que ce ne serait pas une faiblesse de cette approche-là? Parce que dans le fond, ça reviendrait à dire : parce que cette espèce-là, l'espèce A d'anoures, il n'y a pas beaucoup d'espèces différentes, donc sa richesse spécifique en termes d'espèces représentées dans cette partie-là ou dans ce secteur-là n'est pas importante, bien ce n'est pas si important que ça de protéger cette espèce-là?

2240 Et là, je vous... et je suis bien prudent, là, je ne questionne pas ce que vous avez fait, je questionne l'approche en général, qui s'applique à vous, qui s'applique à tout promoteur, donc...

2245 Parce que, quand on regarde, ça fait un peu, comment dirais-je, ça va à contre-sens dans mon évaluation. Mais là, je vous pose la question : est-ce que ce ne serait pas une façon de... est-ce qu'on arrive à nos fins avec une analyse qui est faite comme ça?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2250 Bien oui, c'est une bonne question, effectivement. Ça peut paraître une faiblesse dans certains cas. Mais comme je vous le dis, je pense qu'au bout de la ligne, même si on a une évaluation d'un impact résiduel qui est donné, on se rabat souvent sur le principal impact qui reste l'habitat. Puis, lorsque ces pertes ne peuvent pas être évitées, bien, on tombe dans des mesures compensatoires. Puis même s'il n'y a pas, à proprement parler, de plan de compensation pour l'herpétofaune...

2255 **LE PRÉSIDENT :**

L'image vient de... pour tout le monde, en fait.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2260 O.K.

LE PRÉSIDENT :

2265 C'est revenu.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2270 C'est revenu? Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

2275 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

2280 Donc, j'allais compléter en disant que, dans le cadre des différents programmes de compensation, autant poisson que milieu humide, bien, il y a également des engagements à l'intérieur de ça, de bonifier et de compenser ces pertes-là, je dirais, de manière un peu indépendante de la cote de l'impact résiduel qui pourrait être donnée pour une espèce en particulier.

LE PRÉSIDENT :

2285 O.K. C'est bien. Puis là, je veux être clair, si la commission faisait une... un constat à ce niveau-là, ce n'est pas Minerai de fer Québec qui serait, comment dirais-je, là, à critiquer. C'est... je vous posais la question au niveau de l'approche parce que, bon, vous semblez être le spécialiste, là, chez WSP au niveau de l'application de cette approche-là, et je voulais avoir votre avis là-dessus. Mais, ça ne sera pas retenu contre vous, comme on dirait, comme on pourrait dire.

2290 Donc, j'ai une autre question que je vais adresser à monsieur Lafrenière, mais qui va peut-être vous revenir dans votre... sur votre table. C'est un peu dans la même veine. Dans l'introduction de la section 10, là, du PR6, à la page 100, vous mentionnez que la faune ichthyenne, c'est une composante environnementale, et là, on utilise le terme « fortement valorisée ». Alors qu'à la section 10.2, deux pages plus loin, à la page 102, vous mentionnez que l'impact cumulatif résiduel sur la faune aquatique, mais en l'occurrence les poissons, c'est jugé moyen. Donc là, on part de
2295 « fortement valorisée » à « moyen ».

Je pense comprendre pourquoi on en arrive là, mais est-ce que ça rend justice au fait que cette composante-là est fortement valorisée?

2300 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Bien, je pense que, dans la mécanique, là, la valorisation qu'on donne à une composante, c'est selon divers aspects qui sont autant environnementaux que sociaux. Donc, on parle : est-ce qu'il existe des cadres réglementaires ou des protections? Comment les populations ou les communautés autochtones voient une ressource, une composante, et ça, c'est ce qui permet de lui donner sa valorisation.
2305

Puis ensuite, on regarde, bien, le projet. Puis je pense que, dans la section que vous mentionnez, 10, c'est probablement la section des impacts cumulatifs, donc on regarde en quoi le projet, d'une manière un peu plus régionale, un peu plus macro, va venir ajouter un cumul à ce niveau-là. Puis c'est sûr que, lorsqu'on se recule, bien on voit aussi que c'est une région qui contient de nombreux lacs et que même si les lacs, on en convient, ont une bonne superficie, sont relativement petits en comparaison, malgré tout, toute proportion gardée, là, de principaux lacs qu'on retrouve dans la région, comme il y a le lac Boulder, Lawrence, Cherny, les lacs Carheil qui peuvent faire jusqu'à des milliers d'hectares, là. Donc, c'est dans ce contexte-là que tout ça vient se relativiser pour l'évaluation de l'impact cumulatif de ce projet-là.
2310
2315

LE PRÉSIDENT :

2320

C'est bon. Bien, c'est clair. Donc... mais je vous remercie beaucoup, monsieur Poulin.

Maintenant, j'ai une question qui s'adresserait à madame Bourque du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. J'imagine, vous êtes biologiste, madame Bourque?

2325

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Oui.

2330

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, vous allez encore mieux comprendre ma question. Le promoteur propose donc, dans le scénario, là, où il y aurait de l'utilisation de lacs et de cours d'eau pour stocker les résidus miniers, donc avant qu'on commence à utiliser les lacs pour stocker les résidus miniers, le promoteur propose, comme mesures d'atténuation ou de compensation, des transferts de poissons. Donc de prendre des poissons dans un de ces lacs-là puis de les emmener ailleurs.

2335

Vous connaissez certainement la notion de capacité et de support. Donc, imaginez qu'on prend ces poissons-là puis on les emmène dans un autre lac. Le lac d'accueil, lui, il a une capacité de support X, et ce n'est pas seulement la théorie, c'est quelque chose qui a été vérifié à maintes reprises, là, donc la quantité de poissons qui peut supporter est en équilibre avec sa capacité de support.

2340

Donc si on apporte des poissons d'un autre lac puis qu'on les enseme dans ce lac-là, d'après vous, quelle chance de succès ont ces poissons-là de... quelle est la chance... quel est le... selon vous, le succès d'une telle mesure de compensation, mettons un an plus tard?

2345

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Bien, en fait, on n'estime pas vraiment cette mesure-là comme une mesure de compensation. Ça serait plutôt une mesure d'atténuation, je crois, dans ce cas-ci. Puis, c'est sûr que oui, il y a la capacité de support qu'il faut évaluer, mais il y a aussi plusieurs facteurs qui peuvent entrer en compte, par exemple, l'efficacité au niveau du transport, les maladies qu'on peut introduire. Bref, il y a d'autres facteurs que seulement, en fait, les capacités de support du milieu.

2350

2355

C'est sûr que, donc, ce n'est pas une mesure qui peut être appliquée, là, nécessairement

2360 partout. Puis aussi, il faut regarder quelles sont les espèces présentes dans le lac, est-ce qu'il y a de la pêche (inaudible) exploitation. Ça peut faire en sorte, aussi, que les poissons peuvent... si on apporte des poissons dans un lac, les poissons présents peuvent être plus petits, au final. Donc, il y a plusieurs facteurs à tenir en compte, puis ce n'est pas nécessairement une mesure qu'on va favoriser toujours.

LE PRÉSIDENT :

2365 C'est bien. Merci. Vous devez connaître l'approche du ministère là-dessus. On ne peut pas critiquer le promoteur de proposer une mesure comme celle-là, mais je voulais savoir si vous aviez, là, analysé, ne serait-ce que dans le contexte de la capacité de support.

2370 Parce que même... le fait d'apporter des nouveaux poissons dans un lac, ça ne va pas faire diminuer la taille moyenne des poissons... la taille des poissons dans un lac n'est pas régie pas la capacité de support, elle est régie par d'autres facteurs. Et je voulais savoir quelle était l'approche du ministère vis-à-vis une mesure qu'on appelle une mesure d'atténuation et de compensation? Donc, est-ce que c'est... je vais poser ma question différemment. L'avez-vous déjà considéré dans le cadre d'autres projets?

2375 **Mme MYLÈNE BOURQUE :**

2380 En fait, je pense que ça a déjà été considéré dans le cadre de d'autres projets. Est-ce que ça a été une mesure qui, finalement, a été efficace? On pourrait vous revenir avec ça, mais je ne crois pas nécessairement. C'est sûr que si le promoteur souhaite le faire, nous, il va falloir analyser plus en détail cette demande-là et aussi en vertu de la réglementation qui est applicable pour émettre des permis.

LE PRÉSIDENT :

2385 C'est bien. Donc, je vous remercie beaucoup.

2390 Là, je n'avais pas les yeux partout. Monsieur Lafrenière, vous n'avez pas demandé la parole, j'imagine, pour ajouter quelque chose ou...?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Ça va. Merci bien, Monsieur le président.

2395

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je voulais juste être certain, là, que je n'avais pas... Donc moi, ça complète les questions que j'avais, là. Il y en aura d'autres qu'on adressera au ministère, par écrit. Mais c'est peut-être trop détaillé, là, pour qu'on les pose cet après-midi.

2400

Donc, ça nous amène à la thématique du milieu humain. Là, on a plus de questions au niveau... à ce chapitre-là. J'irais avec une première question qui s'adresse à Minerai de fer Québec. Vous mentionnez, dans le PR5.2, là, aux pages 8-33, 8-44 que la cohabitation a été ardue entre la population locale et les travailleurs de la construction lors du boom minier de 2010, 2011.

2405

Ensuite, vous ajoutez que pour éviter une telle situation... qu'une telle situation se reproduise à nouveau, là, vous mettez... vous mettriez en place des politiques de tolérance zéro en ce qui a trait à la consommation d'alcool, de drogue, de harcèlement sexuel et de racisme. Dans l'étude d'impact, vous faites allusion à d'autres mesures complémentaires qui seront mises en place. Mais j'aimerais savoir comment vous allez arriver à vos fins, là? Et c'est des fins qui sont tout à fait nobles, je le reconnais, là, et on souhaite que ce genre de conflits ou ce genre de pratiques ou ce genre de comportements ne voit pas le jour, là. Mais lorsqu'on parle de mettre en place des politiques de tolérance zéro en ce qui a trait à la consommation d'alcool, drogue, harcèlement sexuel et racisme, comment vous comptez faire ça?

2410

2415

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Bien, je vous remercie, Monsieur le président. Ce que je dois mentionner d'emblée, c'est que c'est déjà quelque chose qui est appliqué à nos opérations. Évidemment, ce dont il est fait... ce à quoi on fait référence dans l'étude d'impact, c'est surtout ce qui est associé aux travailleurs de la construction qui font l'objet, donc, de ces mesures-là.

2420

C'est plus facile, d'abord, d'appliquer ces mesures-là quand on a des logements qui sont fournis par le promoteur pour bien contrôler ces aspects-là, notamment au niveau de la drogue et alcool. Alors, évidemment, comme on l'a mentionné dans l'étude d'impact, ce que nous avons comme objectifs, c'est de bâtir un campement qui va nous permettre, justement, de pouvoir s'assurer qu'à l'extérieur des heures, donc, des heures de travaux qui se font sur le site, il y a une certaine distanciation par rapport au noyau urbain, pour ne pas perturber le noyau urbain.

2425

2430

Maintenant, au niveau de la question du racisme et de la discrimination et tout ça, au niveau de l'alcool, de la drogue, encore une fois, ça va être beaucoup plus facile de gérer cette situation-là entre le site et campement, qui va être à proximité à un ou deux kilomètres, là, sur le territoire de la

mine du mont Wright, donc... Ce qui est beaucoup plus difficile quand les campements sont disparates, si on peut dire, là, à la Ville de Fermont. C'est plus difficile pour nous autres de le faire.

2435

Une autre chose -- et je vais terminer là-dessus -- une autre chose qui va nous permettre de le faire aussi, c'est qu'on a prévu des agents sociaux... des agents sociaux qui vont servir pour nous permettre de savoir s'il y a des problématiques. Alors si, par exemple, il arrivait un événement quelconque; on ne peut pas contrôler les gens, évidemment. Les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent, mais en même temps, nous allons mettre en place, dans la Ville de Fermont, des gens qui vont pouvoir être une ressource pour les membres de la communauté puis nous aider à intervenir s'il y a une intervention à faire. Alors, c'est comme ça qu'on va s'assurer de bien appliquer nos politiques.

2440

2445

LE PRÉSIDENT :

Et imaginons sur le campement, là, qu'un problème se pose, quels sont les moyens que vous comptez mettre en place pour les résoudre? On parle, par exemple, d'un individu qui, pour toutes sortes de raison, là, crée des problèmes avec de la consommation d'alcool ou de drogue. Donc, quels sont les moyens que vous avez ou que vous voulez mettre en place pour que cette situation-là cesse avec cet individu-là?

2450

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Il y a déjà des mesures disciplinaires qui sont en place chez Minerai de Fer Québec actuellement. Les mêmes mesures disciplinaires s'appliqueraient, hein, évidemment, avec une gradation. Par contre, quand il est question de drogue, là, on parle de dossiers qui peuvent être de connotation criminelle. Évidemment, ces dossiers-là criminels sont gérés avec les forces policières pour être sûr de bien procéder puis bien faire les choses.

2455

2460

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, bien, merci beaucoup, monsieur Lafrenière.

2465

Dans le même sens, là, selon l'INSPQ, l'arrivée massive des travailleurs de la construction peut engendrer divers problèmes sociaux, là, on parle dans les territoires nordiques, notamment la violence envers les femmes, l'augmentation de la prostitution. Est-ce que vous avez prévu des mesures afin de réduire ce type d'impacts là?

2470

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2475 En fait, ce que je dois vous dire, je réitérerais ce qu'on veut s'assurer de mettre en place, c'est-à-dire de bien contrôler nos gens et de créer une distanciation entre nos travailleurs et la Ville de Fermont, pour minimiser autant les perturbations que vous avez mentionnées au départ et ceux qui font l'objet de votre question actuellement, là. Ça va nous permettre de travailler en ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

2480 Bon, bien, c'est bien. Je m'adresse... je continue avec vous, monsieur Lafrenière. Donc, c'est quand même une dimension importante, là, toute la question du milieu humain et on a quand même quelques questions à vous poser là-dessus.

2485 Je reviens avec l'expérience du boom minier de 2011, là, qui a engendré de la pression sur les services de la santé. Puis depuis ce temps-là, bien, vous mentionnez que des méthodes de travail plus efficaces pour faire face à la situation ont été conclues avec les entreprises minières. Je serais curieux de savoir c'est quoi... quelles sont ces méthodes-là qui ont été conclues entre les services de santé et les entreprises minières pour diminuer la pression, là, sur les systèmes de santé, dans les communautés qui sont... en fait, les milieux récepteurs de Fermont?

2490

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2495 Merci, Monsieur le président. Si vous permettez, j'ai une réponse partielle et je pourrais vous revenir avec un complément un peu plus tard. Une partie de la réponse est associée au fait que nous avons un service santé qui est en présence au site et qui est aussi au service autant des gens des opérations que les gens de la construction qui sont là pour le projet qui nous concerne. Et une des mesures qu'on veut s'assurer de mettre en place, bien que nous ayons un camp des travailleurs qui soit à l'extérieur du noyau urbain, il peut arriver des accidents, il peut arriver des incidents où des besoins de ce genre de services là pour les gens, les humains qui sont dans ces logements-là.

2500

2505 L'objectif que nous avons, c'est de bien communiquer l'arrivée de ces gens-là. C'est-à-dire que si, par exemple, dans une période estivale, au début de la période estivale, il va y avoir une arrivée de travailleurs probablement un peu plus grande que dans d'autres périodes, bien le minimum qu'on s'est engagé à faire, ce qu'on souhaite faire, c'est d'avertir les services locaux pour qu'ils puissent d'abord être au courant qu'il y a des gens qui arrivent, puis nous assurer que, bon, s'il y a quelque chose qu'on peut faire, s'il y a du travail de collaboration qui peut être fait entre notre système de santé et le CSSS de Fermont, bien, il y a ça qui est créé.

2510 Donc ça, c'est une partie de la réponse. Je suis moins spécialiste du côté des services de la santé, mais on pourrait vous revenir avec les autres mesures, là, qui sont prévues en l'occurrence.

LE PRÉSIDENT :

2515 Parfait. Donc, c'est... on va attendre votre réponse un petit peu plus tard dans l'après-midi.

J'enchaîne encore avec vous, monsieur Lafrenière. Hier, c'était madame Gagnon, là; aujourd'hui, c'est monsieur Lafrenière. Je vois madame Gagnon qui sourit un petit peu, donc continuons.

2520 Dans l'étude d'impact, vous mentionnez que des rencontres d'échanges auront lieu -- là, on parle au futur -- entre Minerai de fer Québec et les clubs de motoneige et de quad pour le choix d'un tracé avantageux pour les utilisateurs du territoire. Parce qu'on a vu, là, dans votre présentation du début, qu'il y a un de ces tracés-là qui devrait être déplacé. Je me demande même si on n'a pas vu, là, l'hypothèse du nouveau tracé dans votre présentation.

2525 Est-ce que ces rencontres-là ont eu lieu et, si oui, là, est-ce que le tracé a été... là, je crois me rappeler, en fait, je vous pose la question, mais est-ce que le tracé a déjà été planifié et puis est-ce qu'il y a une acceptabilité, là, de la part des utilisateurs?

2530 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

2535 Merci, Monsieur le président. Donc, en fait, il n'y a pas eu de rencontre officielle pour ça, actuellement. Ce que je peux vous dire, c'est que le projet a débuté, donc, avec l'ancien propriétaire en 2012 ou 2013, et il y avait eu des discussions avec le club Les Lagopèdes, qui est le club de motoneige à l'époque, et il y avait eu une entente sur un tracé qui était intéressant pour le club des Lagopèdes en question.

2540 Alors, évidemment, dans l'éventualité où il y aurait l'autorisation du projet, il est évident qu'on va redemander si ce genre de tracé là est acceptable pour le club des Lagopèdes, auquel... et, en revanche, si jamais ça ne l'est pas, bien, MFQ va s'assurer de relocaliser à la satisfaction des gens qui sont là pour être certain que les utilisateurs puissent toujours bénéficier de la même manière et sans... avec le moins de perturbations possibles du tracé.

LE PRÉSIDENT :

2545 Parfait.

Un petit moment, je suis en train de vérifier quelque chose.

LE COMMISSAIRE :

2550

(Inaudible).

LE PRÉSIDENT :

2555

Pardon?

LE COMMISSAIRE :

2560

(Inaudible).

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est. Bien, veux-tu y aller... Je vais laisser mon collègue...

2565

LE COMMISSAIRE :

On se posait la question à savoir : quelles sont les mesures... Premièrement, est-ce qu'il y a eu une évaluation qui a été faite sur un potentiel impact et la présence des... la halde à stériles sud en particulier, sur la valeur des propriétés actuelles du secteur du lac Daigle et, si oui, quelles pourraient être les mesures potentielles qui pourraient être prises en compte?

2570

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Il n'y a pas d'évaluation qui a été faite sur les propriétés du lac Daigle. Cependant, nous avons proposé aux villégiateurs qui ont des actifs le long du lac Daigle de procéder à une évaluation. Pas une évaluation foncière, mais plutôt une évaluation de compensation, si jamais il y avait un intérêt quelconque pour des villégiateurs de... soit d'être compensés ou soit de... bien, en fait, soit... de pouvoir être compensés.

2575

Donc, cette opportunité-là a été offerte aux villégiateurs et va demeurer encore... encore au moins jusqu'à l'année prochaine, la fin de l'année prochaine, pour donner la chance aux villégiateurs de réfléchir s'ils souhaiteraient ou pas... Parce que je rappelle à la commission que, en vertu des modélisations qui ont été faites, nuisances pour le bruit, nuisances pour les poussières ou les émissions atmosphériques respectent les normes. Néanmoins, chez Minerai de fer Québec. On

2580

2585 veut s'assurer que nos villégiateurs sont confortables avec la situation, et s'il y a des gens qui
veulent... qui voudraient quitter malgré ses respects de normes, bien, qu'on puisse les accommoder
et qu'on puisse utiliser une tierce partie pour évaluer, non pas la valeur marchande mais la valeur
de compensation.

2590 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Je peux poursuivre avec d'autres questions, toujours dans la thématique, là, des
milieux humains.

2600 Vous mentionnez que le risque... qu'il y a un risque d'augmentation de la pêche... de
pression de pêche et de chasse, là, dans les environs du site minier, s'avère nulle, compte tenu de
la mise en place de mesures visant à interdire ce type d'activités pour les travailleurs qui y seront
logés. Comment vous allez mettre en place cette mesure-là? Donc, c'est en vertu de quoi? Est-ce
que c'est en vertu d'un règlement ou d'une condition d'embauche ou...?

2605 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Juste pour être bien certain, vous avez dit qu'on allait interdire, c'est bien ça, la pêche?

2610 **LE PRÉSIDENT :**

De ce que j'ai lu dans l'étude d'impact, là, vous mentionnez que le risque d'augmentation
de la pression de pêche et de chasse dans les environs du site minier s'avère nulle, compte tenu de
la mise en place de la mesure visant à interdire ce type d'activités pour les travailleurs qui y seront
logés.

2615 Donc là, je me demandais en vertu de quoi? Comment vous pouvez obliger les travailleurs
à ne pas pêcher ou à chasser, là? Donc, c'est le sens de ma question.

2620 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Bien la façon qu'on fait pour appliquer ça, c'est une condition au contrat. Alors, comme
beaucoup d'autres conditions au contrat qu'on met aux gens qui arrivent, hein, parce que c'est

important, pour Minerai de fer Québec, de s'assurer le moins possible de perturber la communauté locale. Alors, quand il est question de faire venir des travailleurs de l'extérieur, c'est plus difficile de contrôler normalement les travailleurs qui sont des sous-traitants, des gens de la construction, que nos employés directs.,, Et c'est pour ça qu'une des façons qu'on peut réussir à contrôler ça, ce sera de mettre les clauses en conséquence pour s'assurer que ces éléments-là sont respectés.

LE PRÉSIDENT :

Bon, parfait. C'est un peu ce à quoi je m'attendais comme réponse. Donc c'est... en signant son contrat d'embauche, c'est... la personne s'engage, via une clause, à respecter une série de règlements, une série de clauses, en fait. C'est bien.

Toujours... je m'adresse toujours à vous, monsieur Lafrenière, donc la pratique de certaines activités, c'est toujours... ça, c'est toujours dans l'étude d'impact, « *de prélèvements fauniques aura un degré de perturbation moyen puisque les activités de construction auront pour effet de déplacer certains sites et activités de prélèvements fauniques* ».

Donc là, ici, on parle de sites de prélèvements fauniques pour les gens du milieu récepteur, en fait. Et je voulais savoir s'il y avait une acceptabilité sociale de la part des usagers, ou est-ce que vous avez... Est-ce que les usagers sont au courant que leurs territoires de chasse et de pêche vont changer d'endroit, donc, via vos consultations, et est-ce qu'il y a une acceptabilité sociale des gens du milieu récepteur vis-à-vis ces changements-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le président. Je dois vous dire que, durant les consultations que nous avons faites, qui ont été au nombre de deux avec les... quatre avec les villégiateurs proches, avec la communauté aussi de Fermont, on en a fait une aussi avec les communautés innues de Matimekush-Lac John et aussi de Uashat mak Mani-Utenam.

Cette préoccupation-là ne s'est pas manifestée à aucune reprise. Donc, je ne pourrais... je ne saurais vous dire s'il y a une acceptabilité sociale ou pas. Cependant, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas eu de manifestations, de préoccupations parmi la presque dizaine de consultations que nous avons faites.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Ça répond à la question.

Moi, ça termine mes questions concernant le milieu humain, mais mon collègue vient de me signifier qu'il a des interventions à faire et on a tout le temps qu'il faut, là. C'est...

LE COMMISSAIRE :

2665

Petite question, en fait... (inaudible) question nécessairement, dans les projets miniers, depuis quelques années, il y a un guide du ministère de l'Énergie et des Ressources qui demande au promoteur de développer ce qu'on appelle un comité de suivi.

2670

Alors, j'aimerais savoir, donc, comment... quelles sont les démarches que le promoteur entend faire concernant les comités de suivi? Peut-être avant, vu que je vois que madame Turcotte vient de se joindre à nous, peut-être nous rappeler un peu le guide ou qu'est-ce que demande le MERN en termes de comités de suivi, là, qu'est-ce que le guide suggère?

2675

Mme SOPHIE TURCOTTE :

Rebonjour.

LE COMMISSAIRE :

2680

Alors, madame Turcotte.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

2685

Oui, bien le guide de suivi est une exigence qui est arrivée suite à la modification de la *Loi sur les mines* en 2013. Donc, c'est... Là, on me dit que mon ordinateur, j'ai peut-être une... Ah, O.K., ma connexion réseau semblait avoir un problème, est-ce que la réception est toujours bonne, oui?

LE COMMISSAIRE :

2690

Oui, très bien.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

2695

O.K. Parfait. Donc, c'est... pour l'émission, maintenant, d'un nouveau bail minier, on demande la création d'un comité de suivi. Dans le cadre de MFQ, le bail minier a été émis en 2008, donc cette exigence-là, via la *Loi sur les mines*, ne s'applique pas. Mais rien n'empêche la compagnie de fournir un comité de suivi.

LE COMMISSAIRE :

2700

Donc, si je comprends bien, ça ne s'applique pas, donc, pour le transfert... le fait que la compagnie initiale... en fait l'ancienne compagnie était faite en 2008, donc, ce genre de... pas privilège, mais cette situation-là a été maintenue jusqu'au rachat par Minerai de Fer Québec, c'est ça?

2705

Mme SOPHIE TURCOTTE :

Bien, c'est surtout que l'exigence du comité de suivi est arrivée en 2013 pour les nouveaux baux miniers. Donc, si Minerai de Fer Québec avait besoin d'un nouveau bail minier pour son exploitation, probablement que l'exigence du comité de suivi viendrait avec.

2710

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, bien je laisse donc monsieur Lafrenière nous expliquer un peu qu'est-ce qui en est pour le comité de suivi.

2715

On ne vous entend pas, monsieur Lafrenière. On ne vous entend pas encore.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2720

Ça y est?

LE COMMISSAIRE :

Oui, parfait.

2725

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

O.K. Donc, malgré la réglementation en vigueur, Minerai de fer Québec a continué à faire ce comité de suivi là. Par contre, avec le contexte de la COVID, le comité ne s'est pas réuni depuis le mois de mars, en raison de la situation actuelle. Il y a récemment des contacts qui ont été faits avec la MRC et aussi avec la Ville de Fermont. Et pas plus tard qu'il y a une semaine ou deux, je pense, nos gens au site ont communiqué avec ces gens-là pour voir comment on peut repartir, là, les rencontres de comité malgré la situation de COVID qu'on vit actuellement.

2735

Alors, ces comités servent justement à faire différentes... à exposer certains résultats que

nous avons au niveau de la performance environnementale, des difficultés sur certains enjeux, préoccupations des parties prenantes qui sont dans la communauté, puis de voir comment on continue de contribuer puis amener des avantages positifs dans la communauté.

2740

C'est la même chose...

LE COMMISSAIRE :

2745

Oui... Allez-y.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2750

J'allais dire, c'est la même chose avec les innus, il y a des comités qui sont créés avec... qui ont été créés avec les innus. Il y a un comité, si je peux dire, là, global, qui s'assure, là, donc d'une certaine veille de la bonne tenue des choses entre Minerai de fer Québec et les membres des communautés. Mais il y a aussi d'autres sous-comités qui nous permettent d'adresser des points plus spécifiques. Encore une fois, ça a été plus difficile durant la COVID, il y a un peu temps, un petit délai entre ces rencontres-là.

2755

LE COMMISSAIRE :

2760

Merci. Est-ce que vous pourriez nous préciser, là, par courriel, là, qui sont les membres du comité de suivi actuel? Pas les noms, mais au moins qui est-ce qui représente, là -- on ne veut pas avoir les noms comme tels -- et puis qu'est-ce que vous projetez peut-être comme ajout dans le futur? Une mise à jour.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2765

Parfait, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

2770

Ça va? Moi, ça terminerait les questions pour la thématique milieu humain. Est-ce que mon collègue en aurait d'autres?

LE COMMISSAIRE :

Milieu humain? Non. Non.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est bon. Donc, on va passer au dernier... à la dernière thématique. Ma foi, c'est aller plus vite que je croyais, j'ai peur de manquer de temps, mais on va... on devrait clore... on ne va sûrement pas manquer de temps aujourd'hui, là, donc je suis content de voir qu'on aura eu la chance de poser l'ensemble de nos questions.

2780

Donc la dernière thématique, les communautés autochtones, là, qui font partie du milieu humain, mais qui ont des droits territoriaux et, donc, c'est pour ça que je voulais avoir une thématique, là, spécifique aux communautés autochtones du milieu récepteur.

2785

Monsieur... toujours à Minerai de fer Québec, monsieur Lafrenière, donc la limite sud du territoire conventionné, là, de la nation Naskapi de Kawawachikamach est située à deux kilomètres au nord de la zone d'étude du projet. Étant donné la proximité de leur territoire avec la zone, là, du projet, avez-vous eu des discussions avec la communauté quant aux répercussions éventuelles du projet sur leur territoire?

2790

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Non, il n'y a pas eu de discussions.

2795

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous avez l'intention d'en avoir ou pourquoi il n'y a pas eu de discussions à ce jour?

2800

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Nous avons évalué qu'il n'y avait pas d'impact pour cette communauté, dans les circonstances. Évidemment, on travaille avec les communautés qui ont des droits sur... des droits... puis là, vous me pardonnerez, là, si c'est des droits ancestraux ou d'autres types de droits, qui sont sur le territoire du Nitassinan, qui sont associées à ITUM et Matimekush, et on s'assure de bien faire les choses, de bien respecter ces droits-là, mais surtout de faire en sorte qu'on respecte les coutumes, les traditions et les droits de ces communautés-là.

2805

2810

Maintenant, pour les communautés qui sont à deux kilomètres du site, il n'y a pas d'impact qui a été jugé, là... donc qui était occurrent là-dessus. Néanmoins, on est toujours ouvert chez Minerai de fer Québec à échanger avec n'importe quelle communauté qui voudrait échanger avec

nous, dans n'importe quelle circonstance, là, en l'occurrence.

2815 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, je suis content de vous l'entendre dire et pas parce que je croyais l'inverse, là. Mais c'est que j'avais l'impression, et ça m'amène à vous poser une question complémentaire que j'avais à vous poser.

2820

C'est que, quand je lis l'étude d'impact, je me rends compte de... et qu'il y a des références aux communautés autochtones, il y a des références systématiques aux communautés innues, aux deux communautés innues, mais ce n'est pas la même chose pour la communauté de Naskapi de Kawawachikamach, et je me demandais donc pourquoi... -- et ça, c'est lorsque moi, j'ai fait la lecture de l'étude d'impact -- mais pourquoi ils ne sont pas toujours considérés au niveau soit des consultations, au niveau des méthodes d'atténuation?

2825

Au-delà du fait que vous avez jugé qu'il n'y avait pas d'impact, est-ce que c'est une question... Parce que là, vous venez de faire allusion à des droits ancestraux ou à des droits territoriaux dans le cadre des communautés innues. Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de problème de droits ancestraux avec la communauté Naskapi qu'ils sont peut-être moins considérés ou qu'ils n'ont pas été consultés?

2830

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

La question des autochtones, elle est extrêmement importante chez Minerai de fer Québec. Évidemment, on s'assure de respecter les droits qui sont en vigueur. À notre connaissance, ceux qui ont des droits sur le territoire qui occupent Minerai de fer Québec, sont ceux associés à Uashat mak Mani-utenam et aussi à Matimekush-Lac John. Mais encore une fois, Minerai de fer Québec est ouvert à échanger, mais pour l'instant, on comprend que les droits sont associés uniquement à ces deux nations-là. Mais, ça n'empêche pas l'échange, O.K.

2835

2840

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. O.K., je comprends. Donc, vous êtes tout à fait ouvert à ce qu'ils vous... à discuter avec eux, dans le fond, s'ils ont des revendications ou des... vis-à-vis le projet... sans que ce soit des revendications, parce que dans le fond...

2845

Je vais faire attention ici parce que je devrais seulement formuler mes interventions sous forme de question, mais est-ce que... parce que vous semblez... je vous écoute et vous semblez

2850

mentionner : Bien là, il n'y a pas de problème de droits. Mais, vous avez quand même une communauté qui n'a pas de droits ancestraux ou territoriaux, mais qui est à deux kilomètres du projet. Donc, ma question : est-ce que ça n'aurait pas été bien de les consulter quand même?

2855 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

2860 C'est un très bon point. C'est quelque chose qu'on pourra faire dans l'avenir si la commission le juge nécessaire. Puis encore une fois, cette question-là de cette communauté n'a jamais été un enjeu depuis le début des opérations. Puis j'insiste sur le mot « échange ». Nous sommes très disposés à échanger, s'il y a une façon quelconque qu'on peut échanger avec n'importe quelle communauté, que ce soit les Premières nations ou autres types de communautés. On veut être un bon citoyen corporatif et favoriser les échanges, c'est bien évident.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, bien, c'est bien. Donc, ça répond bien à ma question parce que je me doutais que vous étiez ouvert, là, à discuter avec les intervenants puis je me demandais, bon... c'était le fait qu'ils étaient à deux kilomètres du site, c'est quand même... Mais là, vous semblez dire qu'il n'y a pas d'enjeu, il n'y a pas eu d'enjeu dans le passé et, bon, peut-être que ce serait une possibilité de discuter avec eux du projet qui est projeté.

2870 J'ai une autre question. Dans le PR5.2, la page 8-29, on se demande, là, vous faites allusion au bureau en environnement à Matimekush-Lac John. Donc, quel est l'objectif de ce bureau-là? Ce n'est pas clair dans notre esprit, là, à quoi il sert puis quel est l'objectif du bureau?

2875 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

2880 Il y a eu des discussions avec un représentant du conseil de bande de Matimekush-Lac John, si je ne me trompe pas c'est en 2018 ou 2019, et il y avait un intérêt de ce représentant d'avoir un bureau en environnement pour former des membres de la communauté innue de Matimekush-Lac John pour de l'échantillonnage environnemental, pour différentes questions, faire des inspections du secteur, pour les aider, donc, à bien comprendre les enjeux environnementaux, s'il y en a, les identifier et regarder comment ils veulent les gérer.

2885 Donc Minerai de fer a discuté avec, donc, ce représentant qui souhaitait un appui de la part de Minerai de fer Québec. Et l'appui était... la décision a été favorable, à savoir comment on pouvait aider les gens de la communauté à améliorer leurs connaissances du territoire du côté des aspects environnementaux, et s'assurer, là, que, donc, qu'on protégeait bien l'environnement. Mais d'abord,

2890 il faut comprendre comment évolue, comment est caractérisé l'environnement. Donc, c'était dans ce sens-là que le lien avait été fait avec la communauté.

LE PRÉSIDENT :

2895 C'est intéressant, donc merci beaucoup.

Je reviens encore avec la... on a mentionné tout à l'heure, là, que... on a fait référence au fait que, dans le boom minier, là, il y a eu une cohabitation entre les populations résidentes puis les travailleurs de la construction non résidents a été problématique. Mais, au niveau autochtone, là, vous mentionnez... au niveau des communautés autochtones, vous mentionnez également qu'à plusieurs endroits dans l'étude d'impact, des possibilités de tension entre les travailleurs autochtones et non autochtones.

2900 J'aimerais que vous nous parliez un peu des problématiques que vous appréhendez à ce niveau-là, qui ne sont pas les mêmes, je pense, entre les travailleurs locaux et les travailleurs qui proviennent de l'extérieur.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2910 Oui...

LE PRÉSIDENT :

2915 Parce que c'est mentionné à plusieurs endroits puis je suis curieux de savoir puis, donc, on ne présente jamais de façon explicite, dans l'étude d'impact, de quoi il s'agit au juste. Donc peut-être référer aux tensions passées et voir comment vous allez pouvoir atténuer ces tensions-là dans le cadre du projet.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2920 Merci, Monsieur le président. Ce que j'aimerais d'emblée dire pour commencer la réponse, c'est que, évidemment, il y a des enjeux culturels dans les liens qu'il y a entre... et là, je ne veux pas faire... créer de silo, mais entre les allochtones puis les autochtones, hein, qui pourraient provenir des communautés qui sont concernées par le projet.

2925 Ces différences culturelles là peuvent engendrer certaines tensions. Ce qu'on veut dire par là, certaines incompréhensions et, à la limite, créer deux solitudes si on n'y prête pas attention. Alors,

c'est dans cette perspective-là que, chez Minerai de fer Québec, on essaie de travailler avec nos gens, avec nos innus, pas pour que... comment dire, pour que ça fonctionne pour vrai.

2930 C'est-à-dire que, ce qu'on souhaite s'assurer de faire, ce n'est pas non seulement embaucher des gens, mais le défi quand on embauche des gens des communautés autochtones, c'est le maintien à l'emploi, O.K. À cause de cette perception-là, des fois, qu'il y a entre deux cultures différentes.

2935 Alors, on travaille là-dessus pour essayer de faire se rencontrer ces deux cultures-là, créer un territoire commun entre nos deux cultures pour faire, en sorte que nos gens qui sont de cette communauté-là, qui sont, en quelque sorte, là, quand ils viennent chez nous, déracinés, hein, parce qu'ils partent de leur communauté pour venir travailler en *fly-in fly-out* chez nous, deux semaines de temps, loin de leur famille. Bien, pour nous autres, c'est important de voir comment on peut trouver
2940 une façon de faciliter la chose.

Entre autres choses, on a mis aussi un bureau sur le territoire de Uashat mak Mani-utenam, un agent de liaison, un bureau de chez Minerai de fer Québec, qui nous permet justement de travailler avec une plus grande proximité avec les intervenants locaux. Puis d'une certaine façon
2945 aussi, on s'est assurés d'avoir les services de certaines... certains anciens, un ancien en particulier, qui vient nous aider à mieux comprendre la culture, à mieux intervenir avec la culture, aussi, avec les gens, quand il y a des problématiques ou problématiques potentielles, tenter de les prévenir.

On a changé aussi notre façon d'embaucher les gens. C'est-à-dire que, de notre côté, loin
2950 de nous l'idée de... on ne veut surtout pas favoriser le décrochement, mais en même temps, on a assoupli nos règles d'embauche pour être sûr qu'on n'exige pas aux gens des communautés innues un secondaire V. Encore une fois, l'idée, on fait attention pour ne pas favoriser le décrochement, mais c'est important de tenir compte de cette réalité-là.

2955 Et aussi, lors des séances d'embauches, on commence à connaître davantage la communauté innue, et on comprend que de se faire valoriser ou se valoriser, ce n'est pas une valeur intrinsèque à cette communauté, à la culture. Alors, c'est pour ça qu'on utilise des entrevues de jeu, des exercices de jeu pour que les gens puissent se faire valoir puis trouver une façon... une façon
2960 que certains candidats puissent se développer à la hauteur de leurs capacités, mais avec leur talent aussi, parce que ce n'est pas évident dans une entrevue traditionnelle.

Alors, on travaille avec eux autres dans ce sens-là, parce que c'est important puis aussi parce qu'on veut s'assurer que, quand ils rentrent chez nous, ils puissent contribuer à notre succès, mais continuer de le faire le plus longtemps possible et non pas quelques semaines, quelques mois.

2965 Et on essaie... on travaille à ça. On n'est pas parfait, mais on essaie constamment de s'améliorer puis on travaille le plus possible de concert avec les représentants de la communauté.

LE PRÉSIDENT :

2970 Écoutez, votre réponse est très très très intéressante et je vois que vous en parlez avec fierté...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2975 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2980 ... et ça, c'est quand même... c'est quand même... je tiens à le saluer, c'est tout en votre honneur.

2985 J'irais un peu d'une intervention, une question, en fait, pas une intervention, mais qui va un peu dans le même sens. Toujours dans l'étude d'impact, vous mentionnez que, parmi les impacts potentiels du projet -- et là, on parle d'impacts positifs -- il y aurait une hausse du niveau de scolarité et de l'employabilité des communautés autochtones.

2990 De quelle façon le projet permettrait-il une hausse de scolarité, par exemple? Est-ce que Minerai de fer Québec fait des démarches de recrutement directement auprès de ces communautés-là? Mais là, ça, vous venez d'y répondre. En fait, ma question, ce serait plutôt : de quelle façon votre projet, là, permettrait une hausse de la scolarité, par exemple? Parce que c'est ce que vous mentionnez dans... comme un des impacts positifs.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2995 Bien écoutez, il faudrait que je vous revienne sur ce point précis là. Je ne me souviens pas, là, exactement ce qu'on a prévu, là, comme mesures pour appuyer cette affirmation-là. Je pourrais vous revenir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

3000 Peut-être un complément. Est-ce qu'il y a des programmes qui vont être offerts au Centre régional d'éducation des adultes Uashat mak Mani-utenam, en lien avec cet objectif-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3005 Il faudrait que je vous revienne parce que je ne voudrais pas vous dire que... l'intention, c'est oui, mais en même temps...

LE PRÉSIDENT :

3010 Parfait.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3015 ... je voudrais vous revenir avec ça. Peut-être mentionner que chez Minerai de fer Québec, on offre les programmes de formation à ces gens-là pour... comme opérateur d'équipement minier, évidemment, là, parce que cette formation-là, on a des simulateurs qui permettent justement de donner de la formation aux gens de la communauté innue et, aussi, donc, de leur permettre d'accéder à ce genre d'emploi de qualité là, chez nous.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Bien, merci beaucoup. J'ai mon collègue qui voudrait intervenir, monsieur Locat.

LE COMMISSAIRE :

3025 Oui. Est-ce que vous avez une coordination à l'effet... au niveau de la formation avec ArcelorMittal?

3030 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

S'il y a une coordination avec ArcelorMittal, vous dites, Monsieur le commissaire?

LE COMMISSAIRE :

3035 Concernant la formation, le développement, là, de la formation des gens pour vos besoins, parce que vous avez des besoins très semblables. Et on a vu ailleurs que les écoles, même dans le domaine public, qui aident à former les gens du domaine minier. Et donc, je me pose la question, vu que vous parlez de formation, s'il y avait des échanges ou de la collaboration avec la Ville de Fermont ainsi que de Mont Wright, enfin, le système d'éducation de la Ville de Fermont et de Mont Wright

3040

pour soutenir ce développement-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3045 Ce n'est pas le cas actuellement, Monsieur le commissaire.

LE COMMISSAIRE :

3050 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3055 Et je terminerais ce bloc sur les communautés autochtones avec une dernière question pour vous encore, monsieur Lafrenière, là. Vous allez voir, c'est une question facile celle-là.

Au tableau 7 du PR6, là, vous mentionnez que vous allez venir en « *appui aux travaux d'amélioration du chalet communautaire innu du lac Daigle* ». De quelle nature est cet appui-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3060 Ça va dépendre de ce que la communauté innue souhaite comme appui. On est disposé à fournir différents types d'appuis, que ce soit en termes de différents types de ressources ou financières. Oui.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. O.K., merci beaucoup. Moi, ça conclut mes questions.

LE COMMISSAIRE :

3070 En fait, tantôt, quand j'ai dit que je n'en avais plus, c'était du côté humain, mais il m'en reste quelques-unes encore.

LE PRÉSIDENT :

3075 C'est parfait. Donc, on a du temps parce c'est allé, dans mon cas, un peu plus vite que je l'avais imaginé, mais on va... je vais laisser mon collègue continuer ses questions.

LE COMMISSAIRE :

3080

En fait, bon, concernant donc la fermeture, tout à l'heure on parlait de l'ajustement éventuel, donc pour être bien clair, là, du plan de restauration. Alors donc, monsieur Lafrenière, c'est une étape à court terme qui va être faite ou si la documentation qu'on a à recevoir, c'est celle qu'on a actuellement d'ici la fin de nos travaux?

3085

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Est-ce que je peux vous...

3090

LE COMMISSAIRE :

Parce que madame Turcotte parlait d'une mise à jour en 2022. Le document qui est considéré comme étant associé à cette étude d'impact n'est pas tout à fait complet, là, alors je me demandais si vous pouviez faire une petite mise à jour assez rapidement de ce document-là pour... si c'est jugé à propos par le ministère de l'Environnement? Mais enfin, vous-même, qu'est-ce que vous entendez faire là-dessus?

3095

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Bien, peut-être vous mentionner, actuellement, l'étude d'impact... et je ne sais pas jusqu'à quel... je ne sais pas si vous avez eu accès, ou avez eu la chance, plutôt, de lire la note technique associée au plan de restauration, puisqu'en vertu de... Évidemment, quand on a fait l'étude de faisabilité pour la phase, il a été question d'impliquer une modification du plan de restauration.

3100

Donc sommairement, ce plan de restauration là a été revu, mis à jour, budgété pour les fins de l'étude de faisabilité, et cet même exercice là est inclus dans l'étude d'impact sous forme de note technique, à moins que je me trompe.

3105

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ça serait en annexe, à ce moment-là?

3110

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui oui, puis corrigez... En fait, corrigez-moi pas, mais si jamais ça ne l'est pas, c'est disponible dans l'étude de faisabilité qui est publique. On vous la donnera, là. Mais, ça donne le

3115

détail de ce qui est prévu être ajusté en termes de travaux, de façon très sommaire, encore une fois, et les budgets qui sont associés.

3120 **LE COMMISSAIRE :**

Et donc ça, ça serait dans NA 41... donc 401, je ne sais pas trop, là.

3125 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Je pourrais vous redire, là...

LE COMMISSAIRE :

3130 (Inaudible), ce n'est pas dans ça? Bien, peut-être juste nous préciser où trouver cet aspect-là et ça va être correct pour cette question-là.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3135 Certainement.

LE COMMISSAIRE :

3140 J'avais une question concernant, aussi, la fermeture. À la fin, donc vous allez regarder le potentiel éventuel de pouvoir utiliser la fosse pour remblayer des stériles ou résidus, enfin, ça, vous allez étudier. La question que je me posais ici, c'était en regard de l'effet à long terme sur le paysage, étant donné que dans l'héritage minier qui est qu'est-ce qui va rester pendant des centaines d'années par la suite, ça va être les montagnes, surtout, de résidus qui vont être... pardon, de stériles qui vont être visibles. Les résidus sont relativement peu élevés puis, bon, ils vont être végétés.

3145 Alors, je me posais la question si vous avez considéré la forme finale de ces haldes à stériles là pour les rendre plus proche de l'environnement? D'après la diapo que vous nous avez montrée en début d'audience, bon, elle semblait enneigée, donc la neige a tendance à arrondir un peu, là. Mais... alors je me demandais si vous aviez considéré, donc, dans votre aménagement final, ces aspects-là, donc, de rapprocher... de vous rapprocher du paysage environnant concernant la forme finale de halde à stériles?

3150

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Concernant la forme finale qui est selon des pentes 3 dans 1 de la halde à stériles

3155 actuellement, ce n'était pas prévu. Ce qui était prévu, en ce moment, c'était, dans le cadre de la
fermeture, d'utiliser le plus possible des espèces indigènes, comme en termes de graminées mais
aussi, éventuellement, en termes d'arbres et d'arbustes, comme l'aulne crispé, comme le saule, pour
s'assurer qu'on puisse se marier le plus possible au paysage environnant.

3160 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être que c'est parce que je n'ai pas bien réalisé, mais si je vous comprends bien,
finalement, la forme finale serait une seule pente, ça ne serait pas en forme, genre, pyramidale avec
différents paliers? Elle aurait une seule forme avec une pente régulière, c'est ce que vous dites?

3165

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui. Pour la halde à stériles, oui.

3170 **LE COMMISSAIRE :**

Stériles. Ah, O.K., bon. C'est correct.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3175

O.K.

LE COMMISSAIRE :

3180 Donc... mais c'est parce que parfois, on voit des constructions de haldes à stériles qui sont
plutôt en forme d'étagée...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3185

En palier, oui.

LE COMMISSAIRE :

3190 ... plutôt qu'en forme pyramidale, enfin... et donc, ça fait plutôt... la tendance que j'ai vue
dans la littérature, c'est qu'il y a des... il y a moyen d'adapter davantage à la forme régionale dans
ces cas-là.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3195 O.K.

LE COMMISSAIRE :

3200 C'était ma question. Et une dernière question que j'aurai, c'est concernant les études d'impacts. C'est plus au ministère de l'Environnement, madame Gagnon.

3205 À moins que ça soit dans les effets cumulatifs, mais souvent, quand on remarque les impacts, on arrive à différentes phases, donc la phase construction, exploitation et post-exploitation et fermeture. Et souvent, pour les différents éléments, on dit que, finalement, l'impact de telle chose, après la fermeture, il est moyen (inaudible) positif. C'est certain qu'il y a plusieurs éléments qui sont négatifs durant l'exploitation qui vont devenir positifs après, parce qu'il y a moins d'impact sur l'environnement.

3210 Mais la question, c'était : comment se fait-il qu'il n'y a pas une dernière colonne, où là, on essaie de comparer post-structure par rapport à l'impact initial qu'il y avait avant le début des opérations du chantier minier, du bail minier?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3215 En période post-restauration, en fait, donc...

LE COMMISSAIRE :

3220 Bien, en fait, dans l'analyse des impacts, c'est séparé en différentes étapes du projet...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui.

3225 **LE COMMISSAIRE :**

... puis la dernière étape, c'est un peu comme la post ou la restauration à la fin, là.

3230

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui.

3235 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, on fait l'évaluation des impacts relatifs en disant : Bien, finalement, l'impact positif moyen... positif, parce que c'est souvent plus positif rendu là, mais on se réfère toujours par rapport à la période d'exploitation...

3240

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Hum, hum.

3245 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, on ne compare pas par rapport à la période qui était avant l'exploitation. Je veux savoir, autrement dit, en bout de ligne, dans l'héritage qui nous reste, est-ce que ça a été positif ou si ça demeure un petit peu négatif quand même?

3250

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

C'est certain...

3255 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas une autre colonne?

3260

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3265 En fait, c'est certain que c'est un jugement qu'on peut poser nous-mêmes lorsqu'on analyse un projet. Le promoteur, effectivement, fait impact, construction, exploitation et fermeture. Puis ensuite de ça, nous-mêmes, on peut mettre tout ça en relation pour évaluer l'impact d'un projet.

Donc, je vous dirais que c'est au jugement, le ministère de l'Environnement est en mesure de juger de ces impacts-là lorsqu'il fait l'analyse du projet, même si le promoteur n'a pas fait, t'sais,

des colonnes côte à côte, là, si on veut.

3270

LE COMMISSAIRE :

Mais, en fait, ce que je veux dire, c'est que dans la plupart... dans celles que j'ai lues jusqu'à présent -- j'en ai lu quelques-unes -- c'est toujours le même genre de structures qui est présentée. Et donc, sûrement que quelqu'un suit un guide sur comment faire l'analyse d'étude d'impact et... parce qu'elles sont tellement semblables en termes de structure qu'il y a sûrement un guide qui les encadre.

3275

Et la question que je me posais, c'est : pourquoi ne pas leur demander, dans le cadre de ça, de... par rapport aux différents éléments qui sont évalués en termes d'impact, de voir, de rajouter tout simplement, à la fin de tout, une comparaison par rapport à la situation initiale? Ça (inaudible)...

3280

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Ce que je peux vous dire... Oui, bien, en fait, ce que je peux vous dire à ce propos-là, c'est que oui, vous avez tout à fait raison, il y a des directives qui sont émises au promoteur, d'où la ressemblance entre toutes les études d'impact.

3285

Donc, on a fait un grand exercice de réflexion sur ce qui était demandé, parce qu'on sait que les études d'impact sont extrêmement exhaustives, là, c'est assez volumineux. Il y a une réflexion qui s'est faite. Il y a une nouvelle mouture de directives qui ont été émises, là, si je ne me trompe pas, ça doit faire peut-être deux ans, là, dans ces eaux-là. Donc, on a une directive on va dire « type », puis après ça, on a des compléments de directives qui viennent s'ajouter à chacun des types de projet, finalement.

3290

Donc à ce moment-là, la réflexion a été posée sur qu'est-ce qui allait être demandé au promoteur pour analyser les impacts.

3295

Les impacts, au niveau plutôt cumulatifs, là, justement, sur un même territoire, c'est une réflexion qu'on a depuis longtemps au ministère de l'Environnement sur comment évaluer ça. Ce n'est pas toujours évident. Je ne sais pas si vous voulez que je passe la parole à ma collègue Marie-Lou qui pourrait peut-être développer un peu, là, les impacts cumulatifs, là, notre façon de voir, ou si ce n'était pas trop le but de votre question?

3300

3305

LE COMMISSAIRE :

3310 Non, c'est correct. Le côté des impacts cumulatifs, ça, ça va, c'est correct. C'est juste dans la mécanique, de voir si les méthodes évoluaient ou... ça semble évoluer, donc...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3315 C'est ça. On essaie de faire une révision, là...

LE COMMISSAIRE :

3320 Et je comprends l'initiateur de projet qui nous écoute, là, que c'est quand même des travaux assez majeurs à réaliser. Alors, je comprends qu'il ne faut pas trop complexifier davantage. On veut juste s'y retrouver un peu, parce que... Encore une fois, je reviens, comme quand je parlais de la faune tout à l'heure, les questions, c'est par rapport à l'héritage qui nous reste après.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3325 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

3330 D'être capable de bien le jauger puis d'apprécier.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

3340 J'avais peut-être une dernière question. Ça serait... tantôt j'ai demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources, s'il considérait une sorte de partage régionale, enfin, une planification, une optimisation de la gestion des résidus et stériles miniers dans la région où il y a plusieurs sites miniers qui sont assez rapprochés. Je me demandais si c'était, d'un point de vue d'un opérateur, donc, de la mine Minerai de fer Québec, si c'était un genre d'éléments sur lequel ils se sont déjà penchés?

Je pense que monsieur Lafrenière a peut-être quitté, là.

3345 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Je m'excuse. Je m'excuse sincèrement, Monsieur le commissaire, est-ce que je peux vous demander de répéter la question?

3350 **LE COMMISSAIRE :**

3355 Il n'y a pas de problème. Alors donc, ma question, c'est : tantôt, j'ai demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources s'ils avaient considéré, dans l'ensemble, pas seulement dans la région de Fermont, là, mais... la possibilité de développer une coordination ou partage d'endroit pour le stockage de résidus ou de stériles.

3360 Autrement dit, un peu comme on le fait pour certains... on le fait dans le domaine de l'environnement, on a des parcs régionaux pour rassembler des... enfouir des déchets, par exemple. Et je me demandais, d'un point de vue de l'opérateur minier, si c'est quelque chose qui a déjà été considéré?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3365 Oui. Absolument, en fait, tout comme vous, on essaie de voir s'il n'y a pas des possibilités de travailler conjointement avec différentes parties prenantes, que ce soit d'autres minières, mais aussi d'autres types de parties prenantes pour la question de la gestion des résidus miniers. Il y a un point qui fait que c'est plus difficile d'envisager ça, c'est la question des assurances.

3370 Ce qu'il faut comprendre, c'est que quand il y a des sautages, quand il y a différentes compagnies qui travaillent... ou qu'il y a un chevauchement entre deux compagnies, il y a, entre autres, la question des assurances comme d'autres enjeux plus techniques. N'empêche, cette considération-là doit être à tout le moins regardée. Puis, à chaque fois, on le regarde.

3375 Dans ce cas-ci, ça n'a pas été une possibilité qui était envisageable, entre autres, pour une des raisons que je viens de vous mentionner. Mais, ça n'empêche pas qu'on cherche toujours à essayer de voir comment on peut s'améliorer, puis ça serait une belle façon, effectivement, là, quand on peut travailler avec les différentes parties prenantes.

LE COMMISSAIRE :

3380 Quand on regarde l'endroit où votre bail minier est situé par rapport à celui de ArcelorMittal, là, je ne connais pas, ArcelorMittal, mais juste sur la photographie, quand on regarde, on se dit :

3385

Bien pas très loin de là, il semble y avoir une certaine excavation, là, qui pourrait peut-être être moins utilisable à l'avenir pour une compagnie, puis peut-être qu'il y aurait des ententes de partage, enfin... Mais si vous parlez d'assurance (inaudible).

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3390

Oui.

LE COMMISSAIRE :

J'aime bien votre réponse, donc il y a une ouverture si je comprends bien?

3395

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3400

Donc, on attendra la réponse du MERN pour voir qu'est-ce qu'il en pense.

3405

Il y avait aussi peut-être, comme exemple, je pense que dans les journaux, j'avais lu qu'il y avait la mine [Camier], est-ce que c'est possible? Camier, dans la région de... mais plus du côté du Labrador. Mais il y avait une compagnie minière qui voulait acheter un projet, puis ils étaient heureux de l'acheter parce que, tout près, il y avait une mine qui était abandonnée, une mine de fer, mais finalement, elle a été rachetée pour la rouvrir, alors donc les gens étaient déçus de ne pas pouvoir procéder. Donc, encore une fois, il y avait donc l'idée pour les gens d'optimiser les endroits disponibles dans la région, alors c'est pour ça que je posais la question.

3410

Oui, madame Turcotte?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3415

Oui, bien pour revenir à votre point de mine au Labrador, on le fait, nous. Au MERN, on a un passif environnemental minier -- j'imagine que vous êtes un peu au courant -- puis on accepte des résidus d'une autre minière pour restaurer un de nos parcs. C'est quelque chose qui se fait, mais peut-être pas dans l'optique où vous voyez le partage entre deux minières. Mais, on a essayé de limiter l'empreinte sur un territoire. Nous, ça nous permet de restaurer un site puis ça permet à la

3420

minière de ne pas avoir eu à se construire un énorme parc à résidus miniers, dans ce cas-ci.

LE COMMISSAIRE :

3425 Dans le fond, ça m'amène à ma dernière question que j'avais déjà écrite mais pas posée, vu que vous êtes là : dans les différentes variantes, l'initiateur propose, dans certains cas, d'utiliser des territoires au Labrador pour disposer de résidus ou... je pense surtout les résidus. Pour le... pour votre ministère, est-ce que c'est quelque chose qui serait facile à gérer pour le gouvernement du Québec de partager ou de transférer des résidus ou stériles sur un autre territoire, en fait en dehors du Québec?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3435 Je pense que je vais prendre cette question en délibéré parce que je n'ai pas les connaissances pour répondre sur ce point-là.

LE COMMISSAIRE :

3440 Donc... mais (inaudible) ce que je veux dire, pour être certain, donc c'est... dans les variantes, il y a des endroits qui sont proposés par l'initiateur comme pouvant être au Labrador...

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3445 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

3450 ... et ma question, c'est : en termes de juridiction ou de gestion, entre autres, si je pense juste au plan de restauration, ça serait un exemple de comment est-ce que... est-ce que c'est quelque chose qui, pour vous, est réalisable et réaliste? Ou possible.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3455 Mais si les aires d'accumulation ne sont pas sur le territoire québécois, où la *Loi sur les mines* a... est appliquée, nous, on ne pourra probablement pas inclure ça dans le plan de restauration puis dans la garantie financière. C'est comme ça que je le vois.

LE COMMISSAIRE :

3460

Sinon, ça serait peut-être de voir, comme vous voulez, de votre côté, là, à savoir si, comme pour le ministère de l'Environnement, il n'y a pas des ententes, parfois, qui peuvent être possibles.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3465

Oui, peut-être. Parce que sais qu'il y a une minière qui est un peu sur la limite, là, de la frontière, le projet de Tata Steel, là. Je sais qu'il y a une partie du projet qui est en territoire québécois puis il y a une partie des infrastructures qui est sur le territoire du Labrador. Donc, je pourrais vérifier de ce côté-là.

3470

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'attends un peu vos commentaires.

3475

Mme SOPHIE TURCOTTE :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3480

On peut peut-être aussi demander à monsieur Lafrenière, lorsque vous proposez cette variante-là, est-ce que vous avez une connaissance des... de la faisabilité de ça?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3485

À ce stade-ci du projet, Monsieur le commissaire, évidemment, on a considéré sans a priori les différentes variantes. On n'a pas validé avec le gouvernement du Labrador si c'était acceptable, à ce stade-ci, là. Parce que, évidemment, ça n'a pas été retenu, mais ce n'est pas quelque chose qui a fait en sorte qu'on ne l'a pas retenu, le fait que ça pouvait être acceptable ou pas du côté du gouvernement du Labrador.

3490

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

3495

Ça va?

LE COMMISSAIRE :

3500 Je peux en trouver d'autres, mais d'un autre côté, je ne veux pas insister. (Inaudible), donc je crois que je vais laisser Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

3505 C'est bon. On serait au stade où il y a monsieur Lafrenière qui devrait nous revenir, là, sur le délai qu'il avait besoin, là, pour produire trois scénarios pour le remblaiement de la fosse. Est-ce que vous avez une réponse à cette question-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3510 Oui, Monsieur le président. En fait, j'ai une proposition à vous faire, question de bien servir la commission dans la demande. Il y a une possibilité, pour notre équipe, de déposer quelque chose qui a une certaine valeur, là, t'sais, qui va vous permettre d'avoir une appréciation relativement juste, là, des proportions qui seront soumises, pour le 3 novembre, pour deux propositions, si c'est jugé acceptable par la commission. Parce qu'on peut retarder plus loin, mais il faut donner la chance, j'imagine, aux gens de bien recevoir les propositions, ce qu'on va déposer. Et puis, avec deux, on me dit qu'on est capable de donner de quoi, bon, qu'on peut se fier (inaudible) un petit peu dessus quand même. Je ne sais pas si...

LE PRÉSIDENT :

3520 C'est bon.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3525 O.K.

LE PRÉSIDENT :

3530 Je pense que c'est acceptable. Donc, on va quand même... je comprends, là, que c'est quelque chose qui est assez compliqué à faire. Donc, on accepte votre proposition. Donc, on va attendre, pour le 3 novembre, là, deux scénarios bien documentés qui nous permettraient, là, de vérifier vos prémisses... dans les prémisses. Parce que dans chacun des scénarios... bien, c'est comme dans les petits scénarios que vous présentez, là...

3535 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

... dans les variantes, en fait, que vous présentez dans l'étude d'impact. Donc de savoir quelles sont les prémisses de base et sur quoi on s'est basé pour monter cette variante-là.

3545 **LE COMMISSAIRE :**

Donc deux variantes d'utilisation potentielle de la fosse.

3550 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Voilà. Oui.

LE COMMISSAIRE :

Pour être certain.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

3560 Puis aussi, vous deviez nous revenir, mais ça pourrait être par écrit aussi, là, sur la question des pressions, là, suite à l'arrivée des travailleurs. Pression sur les services de santé suite à l'arrivée des travailleurs, donc j'avais une note là-dessus. Est-ce que vous êtes en mesure de répondre maintenant ou...?

3565 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Non, malheureusement, Monsieur le commissaire, mais on s'engage à vous revenir avec ça dans les 48 heures, sans faute.

3570 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Donc, bien comme je vous mentionnais tout à l'heure, c'est allé un peu plus rapidement que

3575 je l'aurais cru. On va maintenant clore officiellement la première partie de l'audience publique. Je tiens à préciser aux personnes qui seraient en ligne, là, qu'il vous reste quelques minutes pour transmettre vos questions par écrit à la commission via le formulaire qui est disponible sur notre site Web ou par courriel. Donc options qui seront désactivées, là, à la fin de mon intervention de clôture de cette première partie de l'audience.

3580 Donc, la commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures, à l'exception, évidemment, là, de l'entente qu'on vient d'accepter concernant les deux variantes qui vont nous être proposées par l'initiateur, là, donc qui vont être déposées le 3 novembre prochain.

3585 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics, que ce soit les renseignements qui vont nous être fournis dans les 48 prochaines heures ou les variantes, là, que le promoteur va nous soumettre le 3 novembre, donc vont être rendus publics afin qu'ils soient -- je parle des renseignements -- utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu, toujours en mode numérique, à compter du 17 novembre prochain, à 19 h. Entre-temps, la commission va évidemment poursuivre ses travaux.

3590 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet sur le site Web du BAPE ainsi qu'à la bibliothèque publique de Fermont et à la bibliothèque Louis-Ange-Santerre à Sept-Îles.

3600 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et... ou présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, et ce, au plus tard le 6 novembre prochain à 16 h, en remplissant le formulaire, là, qui se trouve dans le site Web du BAPE à cet effet. Et pour nous, l'objectif, c'est de bien planifier l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

3605 Donc, pour justement parler de cette deuxième partie de l'audience, donc à ce moment-là, l'initiateur et les personnes-ressources ne seront pas présents, mais ils sont les bienvenus, évidemment, de suivre nos travaux. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

3610 Je rappelle ce que j'avais mentionné lors de mon allocution d'ouverture, le... ou pendant, peut-être, je pense, une des rencontres préparatoires. L'initiateur du projet a cependant, lors de la présentation des mémoires, donc dans la deuxième partie de l'audience, a un droit de rectificatif. Donc si jamais, lors de la présentation d'un mémoire par un intervenant, il y a des faits qui s'avéraient inexacts, l'initiateur a un droit de rectification pendant la même séance. Donc, on fait ces

rectifications-là, normalement, à la fin de la séance.

3615 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des
citoyens, des groupes, des municipalités, des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le
projet et ses répercussions. Donc, j'accorderai 15 minutes de présentation à chacun des
intervenants, mais ceci inclut 5 minutes d'échanges entre la commission et l'intervenant. Donc, pour
l'intervenant, la présentation de son mémoire, on lui alloue 10 minutes et on prévoit dans notre
horaire 5 minutes d'échanges pour que la commission puisse approfondir certains points qui sont
3620 présentés par le participant ou la participante, et pour approfondir certaines opinions ou certains
points qui sont présentés dans son mémoire.

3625 Mon collègue et moi, donc on va échanger... on pourra échanger avec les personnes qui
vont présenter des opinions, soit sous forme de mémoire, soit sous forme verbale, pour préciser et
éclaircir certains points de votre opinion.

Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant
la commission. Et les mémoires non présentés en commission, dans la deuxième partie, seront
quant à eux rendus publics à la fin de la deuxième partie.

3630 Maintenant, des règles de participation ou les règles de participation à cette deuxième partie
de l'audience.

3635 Le BAPE a élaboré des règles de participation qui visent à faciliter la participation de toutes
les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur, sur le respect
de la vie privée des personnes et il y a aussi certaines règles qui ont trait aux propos qui ne doivent
pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, tant dans la présentation du mémoire que... donc
la présentation écrite, que lors de la présentation du mémoire pendant la deuxième partie de
l'audience.

3640 Donc ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

Maintenant, comment exprimer votre opinion. Je l'ai déjà mentionné, il existe trois façons
d'exprimer votre opinion :

3645 Déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le
présenter en séance publique ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans
déposer un mémoire.

Donc pour que votre opinion soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission

3650 d'enquête, nous vous invitons fortement à déposer un mémoire. Et là, je tiens à démystifier, là, le...
ce que pourrait être un mémoire. Un mémoire peut être une seule page que quelqu'un nous dépose
pour résumer les propos que cette personne-là voudrait nous présenter, donc pour être certain
qu'elle va laisser une trace, en plus du verbatim -- donc de la sténotypie -- à la commission. Donc, il
ne faut pas s'imaginer qu'un mémoire, là, c'est quelque chose qui a 100, 150 pages. Ça peut être
une ou deux pages et on considère que c'est un mémoire qui est tout aussi valable et qui s'exprime...
3655 si ça exprime bien l'opinion de la personne qui le dépose.

S'il doit être présenté en séance publique par un organisme. Celui-ci devra désigner une
personne qui sera autorisée à le présenter en son nom, en indiquant la fonction qu'elle occupe au
sein de cet organisme.
3660

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à
votre disposition un document décrivant les modalités plus particulières du mémoire au site... dans
son site Web.

3665 Je vous rappelle que vous devez nous transmettre -- et là, c'est un rappel, j'ai déjà
mentionné -- votre avis d'intention au plus tard le 6 novembre prochain à 16 h, à l'aide du formulaire
Avis d'intention qui est disponible dans notre site Web.

De plus -- et ça, c'est bien important pour moi, là -- afin de vous permettre d'en faire la
lecture attentive... de nous permettre à nous, les membres de la commission, d'en faire la lecture
attentive, je vous encourage fortement à nous faire parvenir vos mémoires le plus tôt possible avant
la deuxième partie de l'audience. Et si ce n'est pas possible, bien il faut que ça soit au plus tard le
11 novembre, à midi. Et il y a trois façons de le faire : par courriel, par la poste ou en utilisant le
formulaire *Dépôt de mémoire* disponible dans le site Web du BAPE.
3670

3675 À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un
questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

3680 Donc, je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir dans notre site Web. Donc, ça
nous permet de nous inscrire dans un processus d'amélioration continue.

En terminant, je tiens à remercier le porte-parole de l'initiateur, monsieur François
Lafrenière et toute son équipe, de même que les personnes-ressources que je vais... dont je vais
nommer les porte-parole, donc, parce que vous avez fait un travail important pour la commission.
3685

3690 Donc madame Turcotte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; madame Gagnon du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; madame Bourque du ministère des Forêts, de la Faune et des Parc; madame Samson du ministère de la Santé et des Services sociaux; madame Morissette du ministère de la Sécurité publique; monsieur Augusto Gamero du ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada et madame Joanie Carrier de Pêches et Océans Canada.

3695 Et donc, j'ai nommé ces personnes-là à titre de porte-parole, mais il est évident que je remercie aussi toute leur équipe, là, qui ont contribué à enrichir les informations et le... à enrichir toute la compréhension du projet qui nous a été présenté, de la même façon que monsieur Lafrenière et toute son équipe. Donc, je remercie tout le monde, là, pour votre contribution, parce que c'est vraiment une contribution importante aux travaux de la commission.

3700 Donc maintenant, je remercie aussi, évidemment, les personnes qui sont associées au BAPE et ont contribué au bon fonctionnement de nos audiences et aussi à l'analyse qui va s'en suivre.

3705 Donc, je tiens à remercier d'abord les personnes de l'équipe technique, messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui; les sténotypistes, madame Vanessa Lagacé et madame Aurélie Patin, de même que l'équipe de la commission d'enquête, donc les analystes Alexandre Bourke et Stéphan Demers; notre coordonnatrice, madame Rachel Sebareme et notre représentantes aux communication, madame Alexandra Barbeau ainsi que mon collègue commissaire, monsieur Jacques Locat, donc, qui m'apporte un soutien plus qu'important. Donc c'est important qu'on puisse reconnaître la contribution de tout le monde.

3715 Alors, je vous dirais en terminant : au plaisir de vous revoir le 17 novembre et je vous remercie encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et je vous souhaite une bonne fin de journée et une bonne soirée. Merci.

3720 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 17 NOVEMBRE 2020

3725

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3730



Aurélie Patin, s.o.